L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD AVESNOIS

Diagnostic agricole réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUI

Avoir une meilleure connaissance de l'activité agricole pour mettre en évidence les enjeux à prendre en compte pour favoriser sa préservation

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORD-PAS DE CALAIS

Mai 2018

Présentation de l'étude 2

PREMIÈRE PARTIE : CONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE 5

1 – Le territoire de la Communauté de Communes Sud-Avesnois 6

2 – Des exploitations moins nombreuses mais de plus grande taille 8

3 – Les chefs d'exploitation et leur main d'œuvre 10

4 – Le foncier et le bâti agricole, support des activités 13

5 – Un territoire en majorité mis en valeur par l'élevage 16

6 – Des surfaces dominées par les prairies permanentes et les fourrages 18

7 – Les élevages des exploitations enquêtées 19

8 – Signes officiels de qualité, un territoire atypique en Hauts-de-France 22

9 – Filières longues : des débouchés de proximité à préserver 25

10 – Diversification dans les produits fermiers, l'accueil et l'énergie 27

11 – La prise en compte de l'environnement par l'agriculture 31

12 – Les pressions auxquelles font face les exploitants 34

13 – Perspectives d'avenir des exploitations 36

SECONDE PARTIE : ANALYSE DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE, ENJEUX ET PRECONISATIONS . 38

Analyse AFOM de l'agriculture sur le territoire 39

Besoins, enjeux et préconisations 40

Précisions sur la méthodologie employée 42

Sigles et glossaire 43

Liste de figures et tableaux dans le texte 46

Liste des cartes thématiques grand format 47

Bibliographie 48

Présentation de l'étude

Elaboration du PLUi de la CCSA

La Communauté de Communes Sud-Avesnois (abrégée CCSA) a été créée le 1er janvier 2014 et est issue de la fusion des communautés de communes « Action Fourmies et Environs » et « Guide du Pays de Trélon ». Elle a confié à la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais la réalisation de ce diagnostic de l'activité agricole sur son territoire, dans le cadre de l'élaboration de son premier PLUi.

Ce Plan d'Urbanisme Intercommunal permettra d'harmoniser la planification territoriale sur toutes les communes de la CCSA, jusqu'à alors détentrices de documents d'ancienneté variable. Il sera le support du projet de territoire de la CCSA et conciliera l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de celle-ci dans une perspective de développement durable.

Objectifs du diagnostic agricole

La CCSA a souhaité acquérir des données actualisées sur son agriculture afin d'en tenir compte le mieux possible. Une convention de partenariat de deux ans a donc été passée entre la CCSA et la Chambre d'Agriculture en janvier 2018 pour la réalisation de ce diagnostic sur les 12 communes du territoire.

Les objectifs de ce diagnostic sont :

- Réaliser un état des lieux de l'agriculture du territoire (caractéristiques et besoins) en enquêtant au moins les 2/3 des agriculteurs qui y possèdent leur siège d'exploitation
- Repérer grâce à un logiciel cartographique tous les sièges d'exploitation du territoire, les bâtiments agricoles et les parcelles des enquêtés, ainsi que les enjeux spatiaux relatifs à leurs activités.
- Approfondir l'étude de certaines zones où sont pressentis des projets d'urbanisation qui pourraient impacter l'agriculture.

Le présent rapport porte sur les deux premiers objectifs concernant l'ensemble du territoire. Il se compose de deux parties :

1) **Les 12 fiches d'état des lieux** présentant la place de l'agriculture dans le territoire, ses caractéristiques humaines, foncières et économiques, ainsi que ses relations avec son environnement.
2) **L'analyse des enjeux agricoles** du territoire sous la forme d'une analyse AFOM (Atouts /Faiblesses – Opportunités/Menaces).

Il est accompagné d'un atlas cartographique (cartes thématiques générales et cartes à enjeux), d'un CD-ROM et de données SIG.

Figure 1 – Récapitulatif des étapes du diagnostic

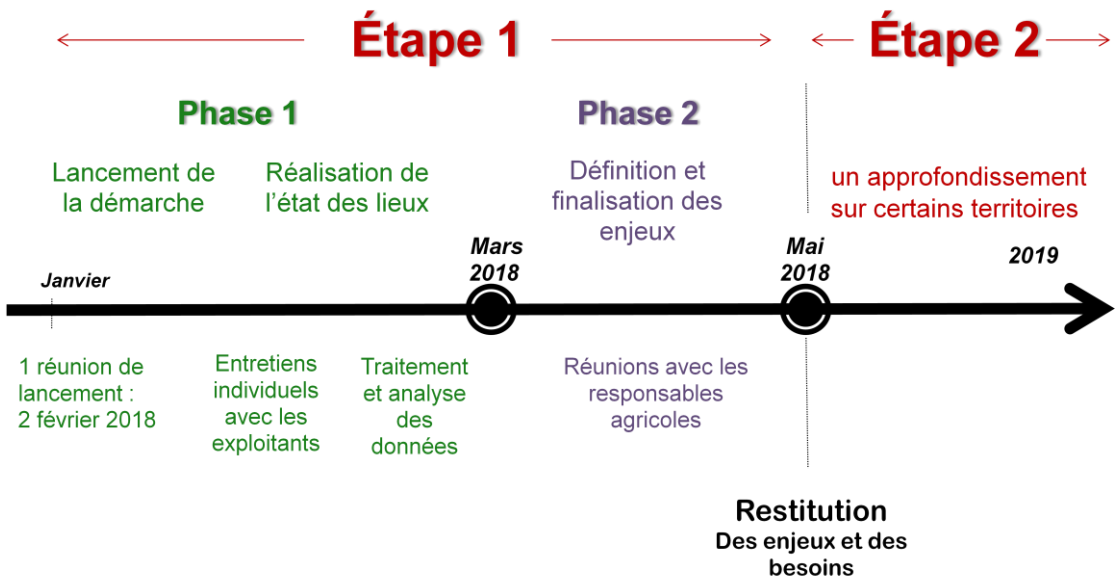

Avertissements sur les données

Définition de l'exploitation agricole

Les données du RGA et les données des enquêtes de la Chambre d'Agriculture se basent sur deux définitions différentes de l'exploitation agricole.
Dans la définition utilisée dans le cadre du RGA, trois conditions doivent être réunies :

- avoir une activité agricole c'est à dire produire des produits agricoles ou maintenir des terres dans de bonnes conditions agronomiques et environnementales ;
- l'exploitation doit avoir une dimension supérieure à 1ha de SAU[41] ou 0,2ha de cultures spécialisées ;
- l'exploitation est soumise à une gestion courante indépendante c'est-à-dire avoir un numéro SIRET ou pacage.

Toutes les exploitations agricoles sont enquêtées. Cette source d'information exhaustive et anonyme permet de comparer les données entre plusieurs territoires et de constater des évolutions dans le temps (1979-1988-2000-2010). Cependant, les informations ne sont donc pas disponibles pour certaines communes en raison du secret statistique. Par ailleurs, les dernières données du RGA ayant été récoltées en 2010, certaines exploitations ont pu évoluer depuis.

Dans la définition utilisée par la Chambre d'Agriculture pour les enquêtes, sont concernés :

- les exploitations agricoles en activité, (n'ont pas été reprises les exploitations tenues par un retraité ayant gardé une parcelle de subsistance) ;
- les centres équestres (relevant de l'activité agricole depuis la loi du 23 février 2005, article L 311-1 du code rural) ;
- les maraîchers, les horticulteurs, pépiniéristes et les arboriculteurs.

Validité des données

Ces données n'ont pas de valeur juridique. Elles correspondent à la situation de l'exploitation au moment des enquêtes et nécessitent donc une actualisation dans le temps.

PREMIÈRE PARTIE : CONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

1 – Le territoire de la Communauté de Communes Sud-Avesnois

Géographie et orientation économique

La Communauté de Communes Sud-Avesnois appartient à l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, à la frontière de la Belgique. Composée de 12 communes, elle est située dans le périmètre du SCOT de Sambre-Avesnois, approuvé en juillet 2017. Elle fait aussi partie du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Une zone rurale très boisée

Elle accueille près de 26 700 habitants répartis sur 180 km² soit une densité moyenne de 148 hab./km². En comparaison celle du Nord est de 454 hab. /km^2 en 2015. La Communauté de Communes s'articule autour de quelques pôles urbains avec Fourmies, 12 340 habitants en 2014, ainsi que Wignehies, Anor ou Trélon autour de 3000 habitants. Le pôle urbain le plus proche est l'agglomération de Maubeuge, accessible par la Nationale 42, le Sud Avesnois étant lui-même parcouru de routes départementales. Le territoire est ainsi plutôt enclavé.

Graphique 1 – Occupation du sol du Sud-Avesnois et comparaison par rapport à la Région en 2009

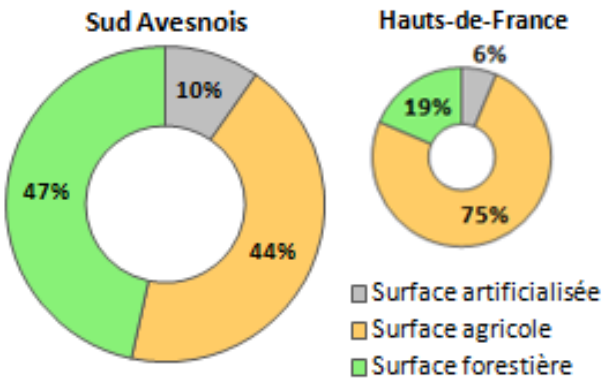

Source : Données Sigale Corine Land Cover, 2009

Contrairement au reste du département du Nord et même à la grande Région, la forêt tient une place prépondérante sur le territoire comme on peut le voir sur le graphique suivant. En 2009, elle occupait 8 376. L'agriculture occupait 7 867 ha. Le pourcentage moyen de SAU par commune est présenté sur la seconde carte ci-après.

Un riche passé industriel

Grâce à ses ressources en bois et en pierre, le territoire a été marqué par l'essor puis le déclin des industries minières, textiles et verrières, comme en témoignent les écomusées dédiés de Fourmies et Trélon. Elle possède encore des carrières de pierre, à Wallers-en-Fagne par exemple, témoignages de son sous-sol diversifié de calcaire, schiste et pierre bleue.

Un patrimoine propice au tourisme

Grâce à ses zones boisées préservées, le territoire s'inscrit dans la zone paysagère typique de l'Avesnois qui a justifié la création du Parc Naturel Régional. Les espaces agricoles sont traversés de haies bocagères et cerclés de bois et les zones humides nombreuses.

L'agriculture a contribué à façonner le paysage bocager actuel et contribue à l'identité du territoire grâce à des spécialités comme le Maroilles ou le cidre. La mise en valeur de ces atouts offre au Sud Avesnois un bon potentiel touristique.

Un territoire façonné par l'agriculture

La CCSA est comprise dans la « petite région agricole » de Thiérache, sur les contreforts des Ardennes, **où les sols sont des limons et argiles battants**. Ces sols sont peu propices aux cultures car ils tendent à former une croûte imperméable en surface qui entrave la croissance végétale. L**a principale voie de valorisation de ces terres est donc l'élevage herbager.**

Les prairies permanentes représentent 3/4 des terres agricoles. Les élevages laitiers prédominent avec la création d'importantes laiteries à la fin des années 1800. Existent également quelques exploitations céréalières et vergers, notamment de pommes à cidre.

2 – Des exploitations moins nombreuses mais de plus grande taille

Les éléments présentés ci-dessous se basent sur les données issues des enquêtes réalisées lors de l'étude. Elles sont complétées par d'autres sources notamment les chiffres des recensements agricoles de 1979, 1998, 2000 et 2010, qui permettent de retracer l'historique de l'agriculture sur le territoire.

74 structures recensées lors de l'étude

En 2018, les enquêtes ont permis de recenser :

- **67 sièges d'exploitations agricoles**
- **6 sièges établissements équestres** non adossés à une exploitation (centres équestres, élevages et/ou pensions),
- ainsi qu'une association **ESAT**[1] ayant des activités agricoles.

52 structures ont été enquêtées et leurs sites secondaires repérés, soit 70% d'entre elles. La carte ci-après présente leur répartition sur le territoire.

Le territoire possède en moyenne 6 sièges d'exploitation par commune avec au maximum 15 à Wignehies et au minimum 1 à Moustier-en-Fagne, de par sa petite superficie et ses boisements.

La concentration des exploitations

Les données des précédents RGA indiquent que **le territoire a perdu 72% de ses exploitations entre 1979 et 2010**, passant de 371 à 103 (ces chiffres incluant les retraités gardant une parcelle de subsistance). Cette diminution est de 65% pour l'ensemble du Nord-Pas de Calais. Les exploitants restants ont progressivement repris les terres de leurs voisines d'où **une augmentation de la SAU moyenne de 61%** (variation identique au Nord-Pas-de-Calais) et l'apparition d'exploitations de plus de 100 ha dans les années 90.

Néanmoins, la surface agricole utilisée par les exploitants implantés dans la CCSA et qui peut se trouver sur d'autres territoires a globalement diminué : elle est passée de 6 656 ha en 1988 à 5 251 ha en 2010. Cette valeur est différente de la SAU du territoire lui-même qui n'est pas connue avec exactitude en 2018. En 2009 elle valait 7800 ha. Elle semble être **restée plutôt stable**, avec quelques pertes de foncier dues à l'extension de carrières et de quelques boisements.

Graphique 3 – Evolution des exploitations entre 1979 et 2010 en Sud Avesnois (données RGA)

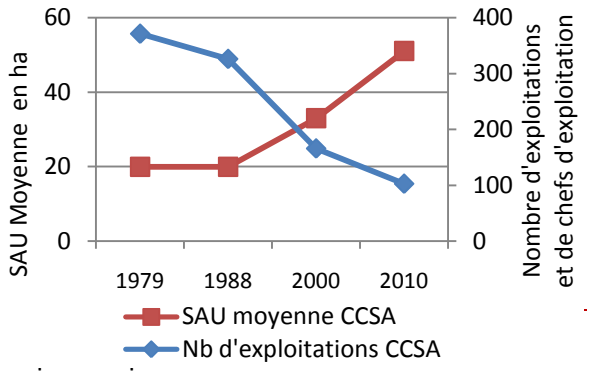

Source : Chambre d'Agriculture, 2018, à partir de données Agreste

Cette évolution est en relation avec la modernisation des structures et l'amélioration de la productivité par travailleur. De plus, le métier d'agriculteur s'est complexifié, les exigences réglementaires se sont accrues et les investissements en capital à des fins de compétitivité sont toujours plus lourds.

Des sociétés plus nombreuses

Les formes sociétaires deviennent plus nombreuses car elles permettent aux exploitants de mutualiser les moyens humains, matériels et financiers dans une entité juridique à part entière. D'après le RGA, la part des exploitations individuelles est passée de 95% à 76% entre 1988 et 2010. En 2018, elles occupent un peu plus de la moitié des exploitations enquêtées. Mais plus des 3/4 ne possèdent qu'un chef d'exploitation (possible pour certaines formes sociétaires).

Graphique 2 – Statut juridique des exploitations enquêtées

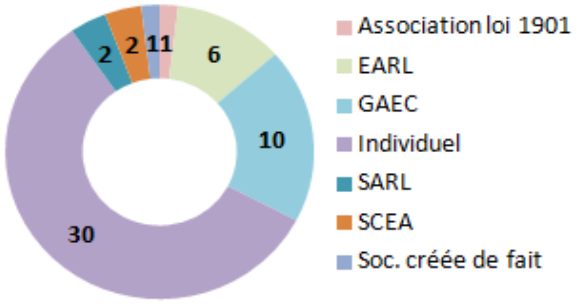

Source : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

[1]Etablissement et Service d'Aide par le Travail

3 – Les chefs d'exploitation et leur main d'œuvre

Des chefs d'exploitation de plus en plus âgés mais qui s'associent

Pour 52 exploitations enquêtées**, on dénombre 69 chefs d'exploitations et associés.** 38 exploitations ne possèdent qu'un seul chef d'exploitation dont 8 sous forme sociétaire (6 EARL, 1 SCEA et 1 SARL). L'ESAT, en sa qualité d'association, ne possède pas de chef d'exploitation au sens propre du terme. Elle n'est donc pas reprise dans les chiffres suivants.

Age et sexe des enquêtés

Graphique 4 – Pyramide des âges des enquêtés

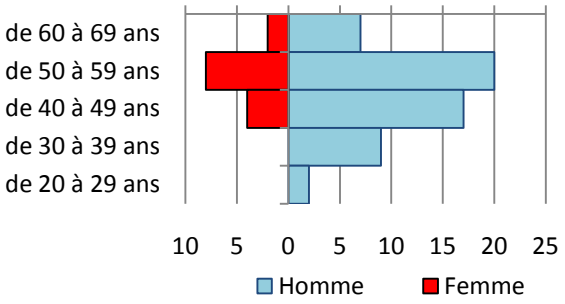

L'âge moyen des exploitants est 49 ans. Près d'un exploitant sur 3 a plus de 55 ans et s'approche de la retraite. Les femmes représentent 20% des chefs d'exploitation, ce chiffre est similaire à d'autres secteurs (23% pour la CA Maubeuge Val de Sambre et la CC du Pays de Mormal)

Un niveau de formation qui augmente

La majorité des exploitants a un niveau inférieur au BAC, souvent un BEPA ou BPA. Les bac+2 représentent plus d'un quart des enquêtés, avec des BTA (formation initiale) ou BPREA (formation continue). Aucune offre de formation agricole initiale n'est proposée sur le territoire de la CC, néanmoins, il existe des établissements à proximité : un lycée agricole public à Sains-du-Nord et une Maison familiale rurale à Avesnes-sur-Helpe.

Graphique 5 – Répartition des enquêtés par niveau de diplôme

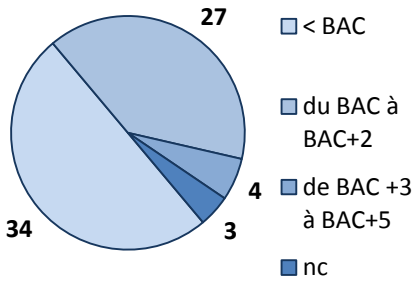

Source tous graphiques : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

Des installations de plus en plus tardives

A l'instar d'autres territoires déjà étudiés comme Maubeuge Val de Sambre, il apparaît que **les agriculteurs s'installent de plus en plus tardivement.** La moyenne d'âge à l'installation est ainsi passée de 21 ans dans les années 70 à 30 ans dans les années 2000.

Graphique 6 – Evolution de l'âge moyen d'installation

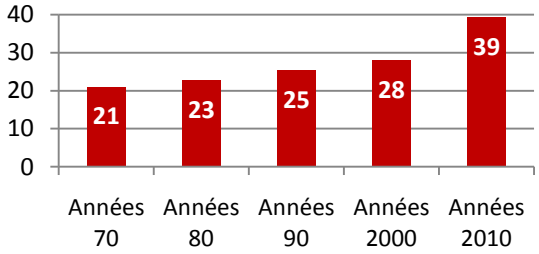

L'âge auquel les chefs d'exploitation s'installent est très variable : si certains s'installent très rapidement à la sortie de la formation agricole initiale, d'autres s'installent un peu plus tard. Cela dépend souvent du départ en retraite des parents, de la taille de l'exploitation, etc. L'installation nécessitant un investissement important, une expérience professionnelle préalable est aussi l'occasion de constituer un apport financier permettant de concrétiser le projet d'installation. Si l'épouse est plus jeune que le chef d'exploitation, certaines s'installent sur l'exploitation en relais de leur conjoint qui prend sa retraite. La durée d'activité ne dure alors que quelques années. Ainsi s'explique la moyenne de 39 ans de la présente décennie les conjointes concernées ayant entre 40 et 60 ans.

Quelques exploitants en pluriactivité

Certains exploitants sont pluriactifs et exercent une activité non agricole, à titre secondaire ou principal. Parmi les enquêtés, **10 le sont** (1/6ème de l'échantillon)**, dont 7 sont exploitants à titre secondaire**. L'autre activité est souvent liée à l'activité agricole, dans un but d'optimisation du matériel ou de la production par exemple, et permet de diversifier les revenus. Dans le cas des enquêtés, il peut s'agir d'une laiterie, d'une ETA (Entreprise de Travaux Agricoles), d'un abattoir. Il peut aussi s'agir d'un poste en coopérative.

Main d'œuvre et organisation du travail : des systèmes peu demandeurs en main d'oeuvre

Les emplois générés par l'agriculture sur le territoire

D'après une étude menée par la Chambre d'Agriculture à partir des données de 2016 de la CCI et de la MSA, il apparaît que **le secteur agricole engendre 290 emplois directs et indirects sur le territoire du Sud Avesnois**, dont 70% sont des emplois agricoles directs. La totalité de ces emplois (comptés non pas en ETP ou nombre de contrats mais en nombre de personnes concernées), représentent 4% des actifs du territoire. Mais les agriculteurs sont en relation avec **de nombreux opérateurs économiques de proximité dans la région de la Grande Thiérache** et les emplois induits par l'agriculture à cette échelle très nombreux comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Figure 2 – Les emplois générés par l'agriculture sur la Grande Thiérache (en nombre d'actifs)

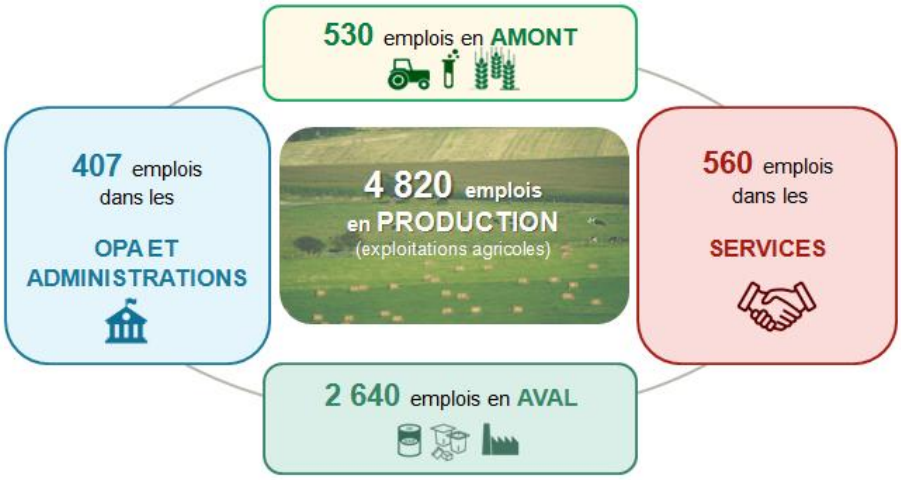

Source : Fichier agro-alimentaire partenarial régional
CCI-Agroé-Chambre d'Agriculture 2016 ; ACOSS 2016 ; MSA 59-62 et MSA Picardie

L'emploi chez les exploitations enquêtées : une agriculture majoritairement « familiale »

En 2018, les exploitations enquêtées emploient au total 109 personnes, chefs d'exploitation et main d'œuvre familiale comprise. La répartition des emplois est détaillée dans le graphique suivant. L'exploitation agricole est souvent une entité intimement liée au foyer familial et ses membres participent souvent aux travaux, notamment pendant les pointes de travail. Quand ils ne sont pas directement associés, les conjoints d'exploitants peuvent prendre le statut de « conjoint collaborateur », statut non rémunéré (11 conjoints dans le cas des enquêtés). Une fois à la retraite, les parents peuvent participer bénévolement dans un cadre défini.

Graphique 7 – Répartition des emplois sur les exploitations enquêtées, par type d'emploi et type d'exploitation

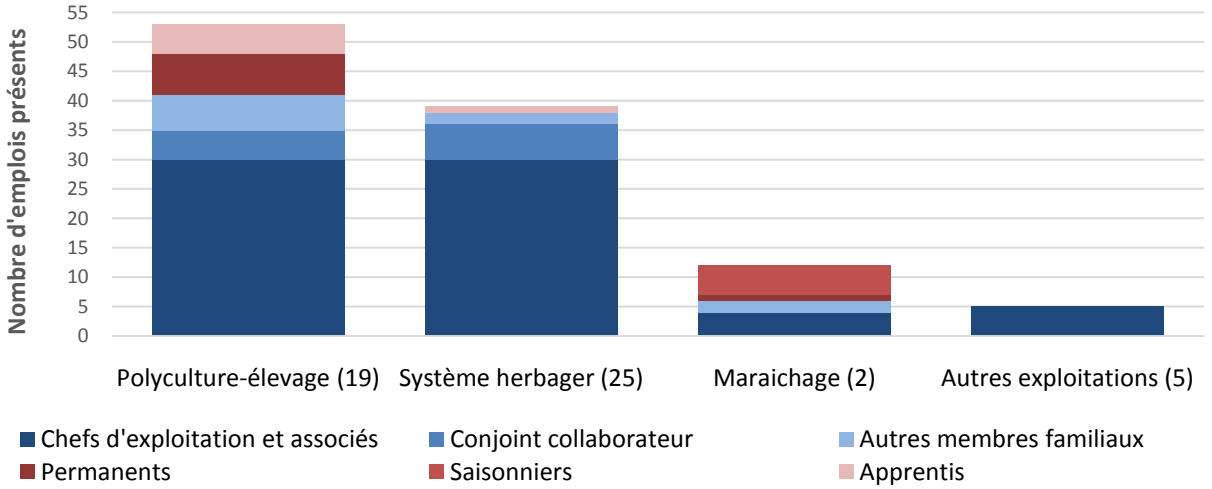

Source : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

On constate que **les élevages herbagers n'ont presque pas recours à la main d'œuvre extérieure**. En revanche, sur les 19 exploitations de polyculture-élevage enquêtées, 5 emploient de la main d'œuvre extérieure du fait de leur dimension importante et/ou de l'existence de plusieurs ateliers ou branches d'activité (par exemple, exploitation laitière possédant également un centre équestre). Les exploitations en maraîchage ont recours à des saisonniers du fait des pics de travail inhérents à ce type d'activité.
L'entraide entre exploitants (chantiers en commun) est aussi une solution.

Peu de main d'œuvre extérieure

12 exploitations enquêtées emploient de la main d'œuvre extérieure, soit un peu moins d'une sur cinq. Elles emploient au total : 16 permanents, 5 saisonniers et 6 apprentis. La 13ème exploitation y ayant recours et dans de fortes proportions de par son statut, est la ferme du Pont de Sains :

La ferme du Pont de Sains : un cas spécifique mêlant production agricole et insertion sociale

La Ferme du Pont de Sains est un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de l'Association Traits d'Union à Trélon. Elle emploie ainsi des travailleurs handicapés dans des conditions de travail aménagées doublés d'un soutien médico-social et psycho-éducatif. Les activités agricoles (la ferme possédant par ailleurs une laiterie) occupent ainsi 45 travailleurs handicapés (supervisés par 8 ETP permanents).

Mise en commun de moyens

Un agriculteur n'ayant pas toujours les moyens d'embaucher un salarié ou d'investir dans du matériel à lui seul, certains montent des structures dédiées pour mutualiser les moyens humains et matériels. Il s'agit dans le premier cas des **« Groupements d'employeurs » :** les salariés du groupement d'employeurs effectuent des périodes de travail successives auprès de chacune des exploitations adhérentes au groupement (le contrat étant passé avec le groupement lui-même).

Le partage de matériel passe lui par la création d'une **CUMA** (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole). Il n'y a pas de CUMA sur le territoire mais il en existe une à Etroeungt et une à Ramousies dans la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Les entreprises de travaux agricoles

Ce sont des prestataires privés (parfois des agriculteurs) réalisant certains travaux pour le compte d'autres. Trois ETA se trouvent sur le territoire : à Anor, Wallers-en-Fagne et Féron.

4 – Le foncier et le bâti agricole, support des activités

Le foncier agricole

Répartition de la SAU sur la CCSA

Les terres de la CCSA sont à la fois exploitées par des exploitants issus du territoire et des exploitants des communes voisines. Une minorité vient aussi des départements voisins (Aisne) ou de Belgique. Le parcellaire des exploitants enquêtés a été mis à jour à partir du Registre Parcellaire Graphique (support des aides PAC) de 2014, lors des enquêtes.

160 **exploitations différentes** cultivent les 6616 ha de SAU agricole du territoire

74 **exploitations dont le siège a été recensé** sur la CCSA exploitent 4481 ha soit **68% de la SAU** agricole du territoire

Les 52 **exploitations enquêtées** exploitent un total de 3535 ha soit **53% de la SAU** agricole du territoire

Il s'avère qu'un certain nombre de parcelles agricoles ou pâtures accueillant des chevaux de particulier ne sont pas prises en compte dans ces chiffres car non déclarées à la PAC et n'ayant pas pu être repérées lors des enquêtes. La surface totale actuelle est donc légèrement supérieure.

Des exploitations de SAU très variable

La SAU moyenne des exploitations est de 72 ha. A titre de comparaison, la SAU moyenne des exploitations du Nord était égale à 55 ha en 2013 et celle de la Communauté de Communes de Mormal de 79 ha.

Graphique 8 – SAU des exploitations en fonction des statuts

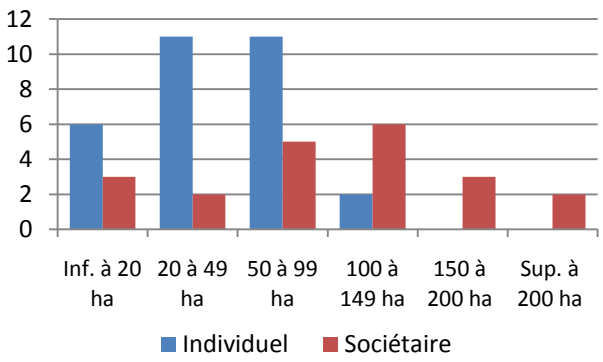

Les exploitations possédant des cultures sont en moyenne bien plus grandes que les autres avec en moyenne 120 ha. Celles en système uniquement herbager font 45 ha en moyenne mais avec de fortes disparités (de quelques dizaines d'ha à plus de 100 ha).

Le fermage comme principal mode de faire-valoir du foncier agricole

Graphique 9 – Répartition de la SAU des enquêtés par mode de faire-valoir

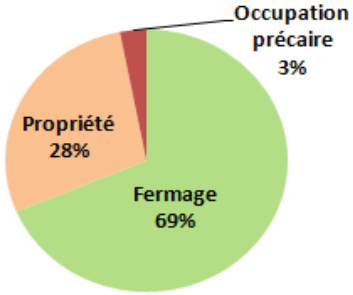

29% de la SAU est utilisée par des propriétaires-exploitants : être propriétaire offre plus de marge de manœuvre et permet d'investir sans incertitude quant au devenir des terres.

68% des terres sont en fermage. Les baux de fermage durent 9 ans, voire 18. En cas de vente du terrain, l'exploitant en fermage a un droit de préemption sur les terres louées. Le nombre moyen de propriétaires par exploitation est de 7, de 1 propriétaire jusqu'à 40 pour l'exploitation en ayant le plus. La surface moyenne par propriétaire est 7 ha.

3% des surfaces cultivées relèvent de conventions d'occupation précaire. Elles offrent plus de liberté contractuelle entre les deux parties (prix et durée du bail libres par exemple) et n'offrent pas de droit de préemption ou de renouvellement à l'exploitant contrairement au fermage. C'est un contrat d'occupation bien plus précaire utilisé dans des cas bien précis.

Un parcellaire morcelé

Les exploitations enquêtées comptent en moyenne 11 îlots (surface contigüe de parcelles cadastrales). Sur la CCSA, les îlots font en moyenne 5,6 ha. Ceux de moins de 4 ha sont de loin les plus nombreux et représentent plus de la moitié de la SAU. La carte illustrative de la répartition des îlots de parcelles par taille est présentée ci-après.

Source tous graphiques : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

La majorité des enquêtés possède une SAU stable ou en augmentation

Sur les 52 exploitations enquêtées, environ la moitié a gardé une SAU stable sur les 10 dernières années, 6 l'ont vu diminuer et 17 augmenter. Les augmentations vont de 2-3 ha à près de 60 ha (dans le cas d'une arrivée d'un associé qui amène des terres acquises à cette occasion).

Les pertes vont de quelques hectares à 70 environ (perte par des aménagements urbains ou des carrières dans le premier cas, ventes de parcelles à l'extérieur suite à arrêt d'un atelier ou départ d'un associé dans le second cas).

Bâtiments d'exploitation et éléments de fonctionnalités

Les sites d'exploitation : souvent un seul par exploitation

Le plus souvent, l'exploitant possède tous ses bâtiments agricoles sur le même site. Dans la plupart des cas il s'agit du site où le siège de l'exploitation est enregistré. Certains peuvent avoir un ou plusieurs sites secondaires en fonction de l'échelle de leur activité, de la variété des ateliers et du nombre d'associés qui ont pu mettre en commun des bâtiments préexistants. Dans certains cas, l'exploitant délocalise une partie de ses activités en fonction de la localisation de ses pâtures par exemple.

Graphique 10 – Nombre d'exploitations en fonction du nombre de sites d'activité

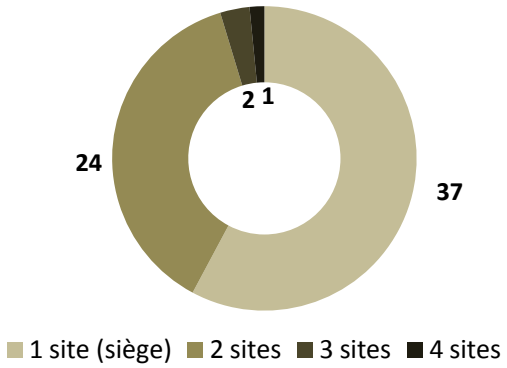

Source : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

Installations spécifiques

Certaines exploitations ont des installations spécifiques pour leur production, notamment les trois en maraîchage qui possèdent des serres tunnels et pour une, également une serre horticole en verre. Il existe aussi un gîte dédié.

Mode de faire-valoir des bâtiments

Sur la Communauté de Communes,

- les **¾ des enquêtés sont propriétaires de tous leurs bâtiments**,
- 4 sont uniquement locataires
- 1 seul en indivision
- 7 sont en situation mixte, avec une partie des bâtiments en propriété et l'autre en location.

Des agriculteurs qui investissent

Parmi les exploitations enquêtées, 34 ont investi dans leurs bâtiments depuis les années 2000, certains à 2-3 reprises, et 6 en 2017. La grande majorité des investissements concerne les bâtiments d'élevages et fumières (créations, extension, mise aux normes).

Les parcelles attenantes aux bâtiments, essentielles au fonctionnement de l'exploitation

Toutes les exploitations enquêtées possèdent des parcelles attenantes à leur corps de ferme. En dessous de 50 ha, les exploitations ont en moyenne plus de la moitié de leur SAU attenante, ce qui est un avantage certain pour la conduite des animaux.

Les exploitations de surface supérieure à 50 ha ont en moyenne 30% de leur SAU attenante et dans certains cas il tombe en dessous de 10%.

Y mettre ses animaux facilite leur surveillance et dans le cas des exploitations laitières, les allers-retours quotidiens entre les prairies et la salle de traite sont facilités. Ces parcelles sont donc de première nécessité pour les exploitants.

5 – Un territoire en majorité mis en valeur par l'élevage

Des activités agricoles qui évoluent

Les élevages bovins, notamment laitiers, sont particulièrement répandus dans l'Avesnois. Néanmoins, d'après les recensements agricoles et comme on peut le voir sur le tableau ci-contre, les cheptels de la plupart des élevages ont largement diminué. **On observe un certain recul des prairies en partie au profit des cultures** dans un but de diversification des revenus. Ainsi les communes comme Fourmies et Féron sont passées en 10 ans d'une orientation bovin lait et/ou viande à une orientation dominante de polyculture-élevage.

Tableau 1 – Variation des effectifs d'animaux et surfaces agricoles (ha) sur la CCSA

Effectifs d'animaux	1988	2010	Variation
Vaches laitières	4 760	2 992	-37%
Vaches allaitantes	605	1 120	85%
Porcs (dont suite)	2 076	569	-73%
Brebis mères	680	273	-60%
Poulets de chair	46 028	51 327	12%
Poules pondeuses	4 934	528	-89%
Superficies agricoles	**1988**	**2010**	**Variation**
Prairies permanentes	6 238	4 279	-31%
Mais fourrage et ensilage	265	520	96%
Blé tendre	87	314	261%

Source : Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018, à partir de données Agreste

Carte 1 – OTEX de 2010 par commune du Nord-Pas de Calais et de la CCSA

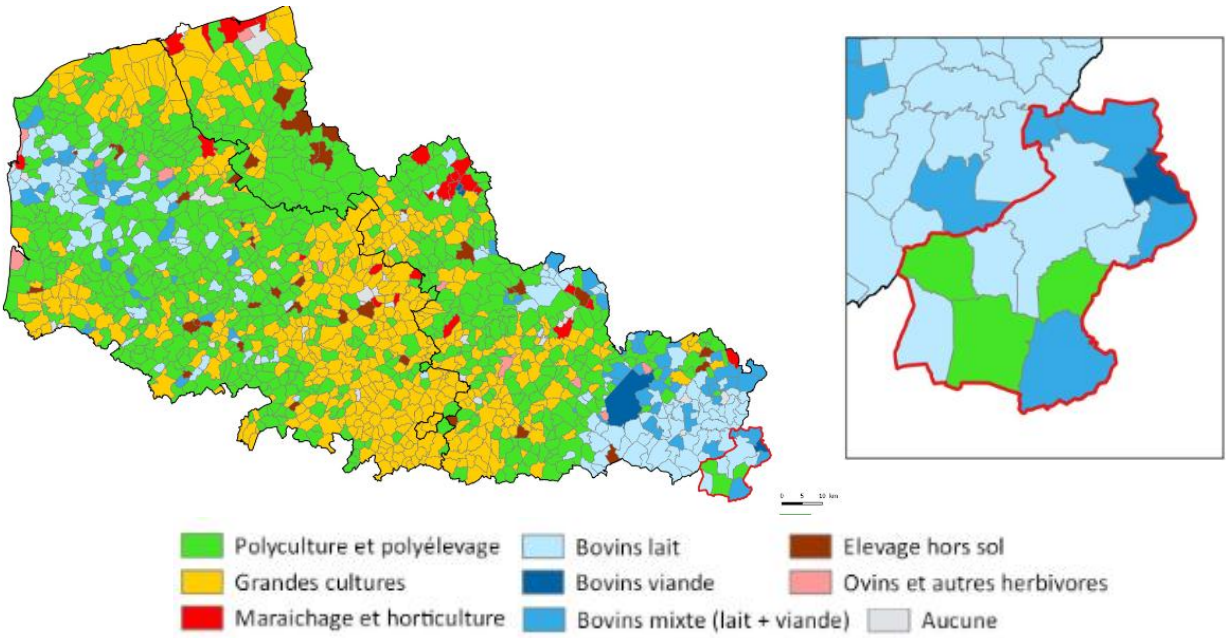

Orientation des exploitations enquêtées

La grande majorité des exploitations enquêtées possède un ou plusieurs ateliers d'élevage (47 sur 52) comme on peut le voir sur le graphique 3, ci-contre.

Elles sont 44 sur 52 à posséder au moins un atelier bovin, soit plus des ¾, et surtout en système herbager comme présenté dans le graphique 10 page suivante.

Graphique 11 – Répartition des exploitations enquêtées par grandes orientations

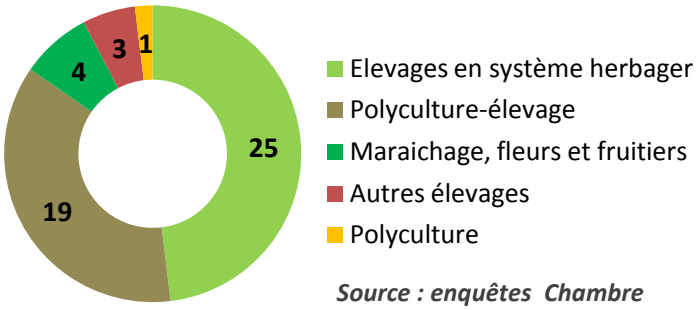

Source : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

6 – Des surfaces dominées par les prairies permanentes et les fourrages

Les prairies permanentes ou « STH »

Aussi appelées « Surfaces Toujours en Herbe », **les prairies permanentes sont la principale source d'alimentation du bétail des éleveurs** de la Communauté de Communes.

Graphique 12 – Répartition de la SAU des enquêtés

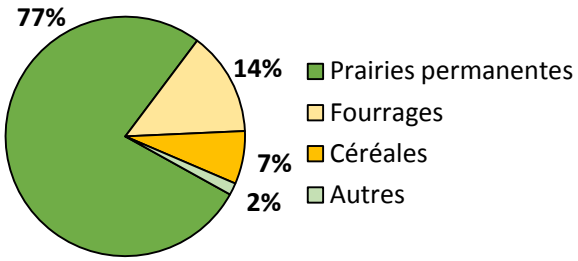

Source : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

Elles garantissent une certaine autonomie aux exploitants qui acquièrent ainsi peu d'alimentation animale à l'extérieur. **Les STH occupent 77% des surfaces agricoles des enquêtés.** En 2010, les STH représentaient 80% des surfaces fourragères de la petite région agricole (PPA) de la Thiérache (le plus haut taux par rapport aux autres PPA du Nord et du Pas-de-Calais). Bien qu'encore omniprésentes, elles ont régressé depuis plusieurs dizaines d'années :

Carte 2 – Taux de variation des STH des communes sur la CCSA entre 1979 et 2000

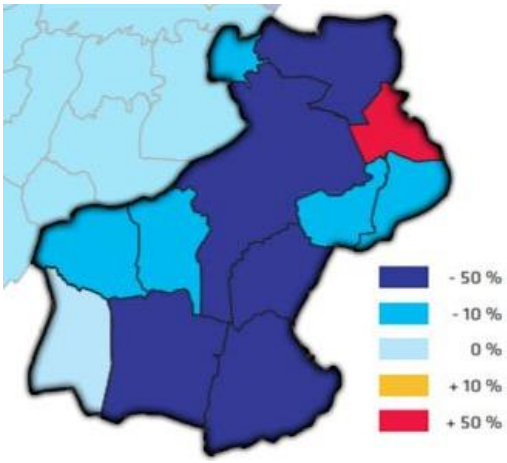

Source : Agreste, données RGA 1979 et 2000

Les cultures fourragères prédominantes

Les cultures fourragères sont peu présentes dans le Nord avec 10% de la SAU. Support de l'élevage, elles sont bien plus présentes sur le territoire de la CCSA et dans la SAU des exploitants enquêtés (SAU qui peut se trouver hors de la CCSA). **19 exploitations en cultivent** pour une surface totale de 522 ha soit **14% de toutes les surfaces agricoles des enquêtés.** Il s'agit essentiellement de **maïs fourrager** qui comme il a été vu précédemment, a progressé sur le territoire. En effet, pour rester compétitives en volume, les exploitations les mieux dotées tendent à augmenter leur cheptel et à introduire du maïs fourrage dans la ration.

La mise en culture de STH très encadrée

Reste que ces évolutions sont contrariées par l'encadrement strict du retournement des prairies permanentes pour limiter leur régression. Un ratio régional est calculé chaque année pour estimer l'évolution des surfaces. A partir d'une dégradation de 5%, la région est placée en régime d'interdiction de retournement de prairies et d'obligation de réimplantation de surfaces. En 2017 ce seuil en Hauts-de-France était de 4,68 % donc les autorisations possibles, mais très encadrées au niveau national.

Grandes cultures

Dans le Nord, les céréales représentaient 42 % de la SAU en 2010, proportion bien moindre sur le territoire de la CCSA. **Parmi les exploitations enquêtées, 12 cultivent des céréales** (266 ha au total) et une des pommes de terre (moins de 50 ha). Des cultures typiques du département comme l'endive, les légumes de plein champs ou la betterave sont absentes sur la CCSA.

Les maraîchers et arboriculteurs

Trois exploitations maraîchères ont été enquêtées, ainsi qu'**une exploitation d'arboriculture fruitière** spécialisée dans les pommes à cidre (vergers plantés mais pas encore productifs). L'une d'elle possède aussi des serres horticoles pour la production de fleurs, et une autre possède également un verger de pommes à cidre et de consommation. Les quatre exploitations sont aussi des exploitations biologiques et adeptes de la vente directe. La production de cidre est ancrée en Avesnois depuis la fin du XIXème siècle car les éleveurs plantaient leurs prairies de pommiers pour mieux les rentabiliser.

7 – Les élevages des exploitations enquêtées

Types d'élevages présents

Parmi les exploitations enquêtées, 47 exploitations possèdent au moins un atelier animal. Elles se repartissent de la manière suivante :

Tableau 2 – Répartition et importance des élevages des exploitations enquêtées

Atelier	Exploitations concernées	Nb moyen d'animaux
Total bovins	**44**	**174**
Vaches laitières	33	73
Vaches allaitantes	20	33
Bovins engraissement	12	34
Porcs	**1**	**6**
Volailles	**2**	**1000 et 4000**
Ovins	**2**	**13 et 100**
Chevaux d'élevage	**1**	**15**
Apiculture	**1**	**30 ruches**

Source : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

Ces chiffres confirment bien l'orientation technico-économique moyenne des communes, centrée sur les bovins, surtout laitiers, ainsi que la disparition progressive des autres types d'élevage. Il existe plusieurs apiculteurs sur le territoire et qui vendent leur production. Mais la plupart ne sont pas considérés comme professionnels à temps plein (à partir de 200 ruches).

Classification des bâtiments d'élevage

Installations classées

Afin de prévenir les risques de nuisances à l'environnement, **les élevages sont soumis à une réglementation croissante en fonction de leur importance** (nombre d'animaux présents, dont les seuils varient en fonction de l'espèce).

Les bâtiments non classés sont soumis au Règlement Sanitaire Départemental (**RSD**), les autres sont qualifiés d'**ICPE**, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Par exemple, les élevages laitiers sont classés ICPE à partir de 50 vaches laitières ou 100 allaitantes.

Il y a trois régimes avec une réglementation croissante pour les ICPE : les ICPE soumis à une **déclaration** voire à un **enregistrement** à la préfecture et ceux soumis à une **autorisation** par arrêté préfectoral.

Les enquêtés possèdent **59 sites d'élevages dont 32 soumis au RSD et 27 au régime des ICPE.**

Distance vis-à-vis des habitations

Cette classification a son importance car afin de limiter les nuisances aux riverains, **l'implantation d'un nouveau bâtiment ou annexe d'élevage doit respecter une certaine distance d'éloignement vis-à-vis des d'habitations** (et tout lieu accueillant du public). Cette distance est de 50 m pour les bâtiments soumis au RSD et de 100 m dans le cas des bâtiments ICPE, **d'où l'importance de les localiser sur le territoire.**

D'après l'article L.111-3 du code rural, les nouvelles implantations d'habitations doivent également respecter ce principe envers les élevages existants. **Il s'agit du principe de réciprocité.** Il existe néanmoins des possibilités très encadrées de dérogations dans un cas comme dans l'autre.

Zoom sur les élevages bovins

Répartition par type de système

Majoritaires, les élevages bovins sont le plus souvent en système herbager mais une bonne partie des exploitants cultivent également leurs propres cultures fourragères comme détaillé dans le graphique ci-après.

Graphique 13 – Répartition des élevages bovins lait viande et mixte par système

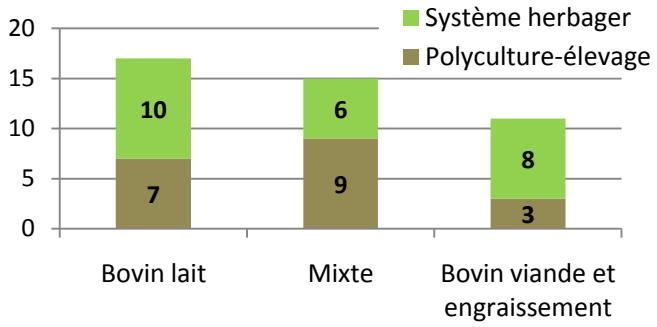

Source : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

Races présentes

La race laitière la plus présente est la **Prim'Holstein** (18 expl. sur 33) du fait de ses qualités laitières. Viennent ensuite la **Montbéliarde et la Flamande** et plus rarement la Normande et la Piémontaise. Concernant les races à viande, les **limousines** sont les plus présentes, suivies des Blancs Bleues Belges, Charolaises et Bleues du Nord.

Des élevages de taille variable

Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, les élevages des exploitations enquêtées sont de dimensions variables. Les élevages de moins de 100 vaches sont les plus nombreux et quelques gros élevages laitiers existent également. Les effectifs allaitants sont plus réduits que les élevages laitiers et il n'existe pas d'élevage de plus de 100 vaches.

Graphique 14 – Répartition des exploitations enquêtées par importance des effectifs bovins

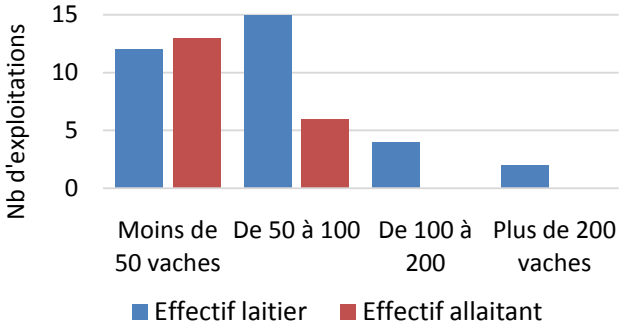

Source : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

Des élevages fragilisés

Evolutions à l'échelle du NPDC

Dans le Nord-Pas-de-Calais, on assiste depuis plusieurs années à un certain déclin de l'élevage. Les exploitations en productions animales ont fortement diminué, de l'ordre de 36 % pour l'ensemble, alors que les exploitations grandes cultures n'ont régressé que de 6 % entre 2000 et 2010 selon les données du RGA. Plus récemment, entre 2010 et 2013, une exploitation laitière spécialisée sur 4 a disparu.

En effet, La filière laitière française fait face à une **très forte volatilité des prix** et des **coûts de production croissants** qui fragilisent les élevages. Certains éleveurs se tournent ainsi vers des ateliers bovins viande comme l'illustrent les chiffres du RGA : le nombre de vaches allaitantes a pratiquement doublé sur le territoire entre 1988 et 2010. Mais les ateliers allaitants font aussi face à des coûts de production croissants et à une baisse durable de la demande de viande de bœuf.

La filière lait sous tension

Plus récemment, la fin des quotas laitiers en 2015 a incité de nombreux exploitants en France et en Europe à augmenter leurs volumes dans l'espoir de conquérir des parts de marché. Mais ce surplus n'a pas trouvé preneur du fait de la baisse de la demande chinoise en produits laitiers et l'embargo russe sur les produits agro-alimentaires européens, d'où une **crise conjoncturelle de surproduction :** les prix du lait ont plongé sous son coût de revient en 2016.

Graphique 15 – Evolution du prix annuel moyen du lait en €/1000 L taux TB/TP = 32/42

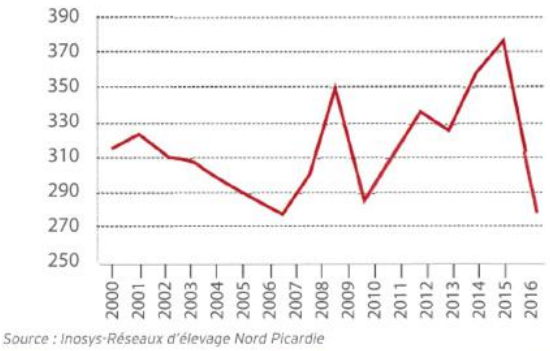

Impact sur les éleveurs laitiers locaux

Ne possédant pas ou peu de cultures de vente, beaucoup d'éleveurs laitiers ont des revenus tributaires des prix du lait. Ils peinent à se rémunérer et n'ont donc plus de capacité d'investissement. Les agriculteurs les plus affectés ne peuvent pas faire évoluer leur système de production, car cela nécessite de nouveaux investissements alors qu'ils peinent déjà à assurer ceux qui leur seraient nécessaires pour faire perdurer leur production actuelle et rester compétitif dans le modèle d'exploitation actuel (mise aux normes etc.)

Malgré une très légère embellie en 2017, il n'y a pas de perspective de hausse des prix suffisantes pour résorber les pertes. Les éleveurs convertis à l'agriculture biologique s'en sortent parfois mieux grâce à des prix plus rémunérateurs, l'écart de prix entre le lait conventionnel et le lait bio s'étant creusé pendant la crise laitière comme on peut le voir sur le graphique p. 23.

8 – Signes officiels de qualité, un territoire atypique en Hauts-de-France

L'agriculture biologique : un modèle bien présent sur le territoire

Sur les 51 enquêtés de la CC Sud Avesnois, 19 sont en agriculture biologique soit 1/3 de l'échantillon. 2 d'entre eux en ont le projet à moyen-terme. Ces 19 agriculteurs totalisent 1200 ha certifiés bio soit 18% de la SAU du territoire.

En effet, les éleveurs avesnois ont été nombreux à se convertir et les surfaces toujours en herbe (STH) représentent plus des ¾ de la SAU en bio du département du Nord. **L'avesnois est ainsi le moteur du bio dans les Hauts-de-France**, qui restent la région française où l'agriculture biologique est la moins présente (1,22% de la SAU régionale).

Graphique 16 – Part des agriculteurs en Biologique chez les enquêtés

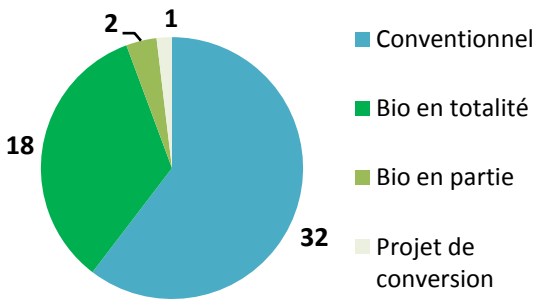

Source : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

Pourquoi un tel développement ?

Dans le cas de la CC et de l'Avesnois, le dynamisme du « bio » s'explique en partie par la **facilité de conversion des systèmes herbagers basés sur les prairies permanentes** et une autonomie fourragère importante de l'exploitant. Les 47 exploitations ayant de l'élevage (hormis l'apiculteur) possèdent d'ailleurs également des prairies, destinées au pâturage des animaux et/ou à la fauche.

De plus, alors que les filières d'élevage conventionnelles peinent à se rémunérer, la demande en lait bio est croissante et son prix plus rémunérateur. De plus ces dernières années**, l'écart entre le prix du lait conventionnel et celui du lait bio tend à augmenter**.

Les coopératives locales telles que Cevinor ou Ucanel se sont aussi investies dans la certification bio du fait de la demande croissante et offrent un débouché rémunérateur à leurs producteurs.

Graphique 17 – Systèmes d'exploitation des enquêtés convertis à l'agriculture biologique

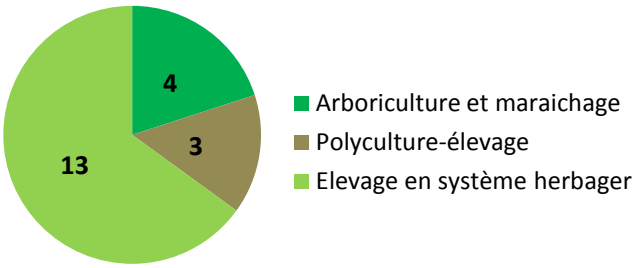

Source : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

Les producteurs bénéficient aussi de la politique volontariste du PNR en la matière : il promeut 5 marchés bio sur son territoire, tous hors de la Communauté de Communes. Enfin, **les villes de Trélon, Wallers-en-Fagne, Wignehies, Eppe-Sauvage et Anor sont engagées** dans l'approvisionnement de produits bio locaux pour leurs cantines.

Une démarche à bien raisonner

La conversion en agriculture biologique implique des changements techniques, économiques, organisationnels et humains qui peuvent être très importants. Deux à trois années de conversion sont nécessaires selon les productions pour obtenir le label et bénéficier des prix associés. Pendant cette période, le producteur met en œuvre des pratiques de production conformes aux règles de production biologique, mais les produits ne peuvent pas être commercialisés en faisant référence à ce mode de production.

Les parcelles certifiées ou en cours de certification sont donc signalées dans le cadre de l'étude, car leur passage en bio a nécessité une évolution de long-terme des pratiques de l'agriculteur. Le changement de destination de ces terres pourrait affecter la certification elle-même.

Graphique 18 – Evolution de l'écart entre le prix du lait conventionnel et le lait bio

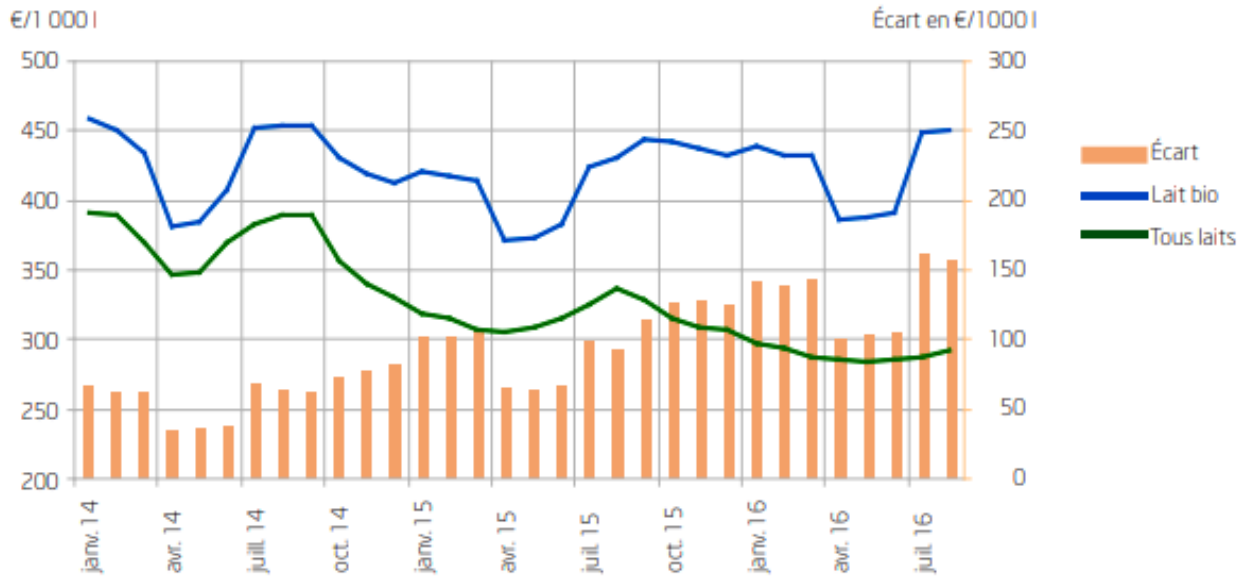

Source : FranceAgriMer, 2017

Autres signes officiels et démarches de qualité

L'AOC Maroilles

Le fromage Maroilles bénéficie d'une AOC depuis 1955 et d'une AOP depuis 1976. Ce type de signe officiel d'origine et de qualité certifie que l'ensemble des étapes de production de ce fromage ont lieu dans une zone délimitée de la Thiérache, son terroir d'origine, et selon des procédés spécifiques, afin de garantir sa typicité.

Sur la Communauté de Communes, la ferme du Pont de Sains produit du Maroilles biologique à partir du lait d'un éleveur de Boulogne-sur-Helpe via la coopérative Biolait. Il s'agit du seul Maroilles biologique (et au lait cru) produit en Avesnois, qui a aussi gagné la médaille d'or de la Foire aux fromages de La Capelle en 2015. De plus, deux éleveurs enquêtés produisent du lait à Maroilles à destination de la laiterie Fromagers de Thiérache et Ucanel en collecte également. D'autres éleveurs en fournissent via Laitnaa.

Le label Rouge

Parmi les enquêtés, un producteur de poulet label rouge a été recensé.

Carte 3 – Aire géographique de l'AOC Maroilles

Source : Syndicat du Maroilles

La marque collective du PNR

Le Parc a créé une marque collective afin de promouvoir les boutiques de produits locaux, aujourd'hui au nombre de 14, dont une à Eppe-Sauvage à la base de loisir du ValJoly et celle de la Ferme du Pont de Sains.

9 – Filières longues : des débouchés de proximité à préserver

Les débouchés des produits animaux

Filière laitière

Avec 2,32 milliards de litres, la Région Hauts-de-France est la 5ème région productrice de lait en France. Ce lait est essentiellement valorisé en briques et bouteilles, yaourts, desserts lactés et crèmes glacées, contrairement aux autres régions à dominante fromagère. Sur les 33 exploitations laitières enquêtées, 31 d'entre elles commercialisent leur lait en circuit long, auprès de laiteries industrielles.

Graphique 19 – Débouchés du lait produit par les éleveurs laitiers enquêtés

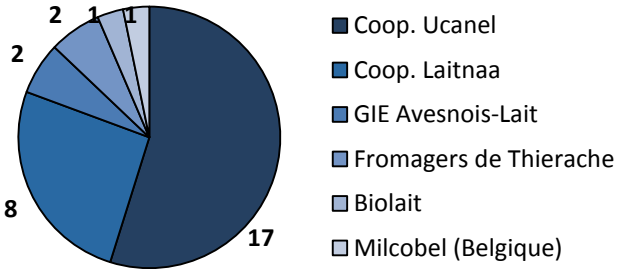

Source : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

Les collecteurs de lait concernés sont :

- **UCANEL,** (Union Coopérative Agricole Nord-Est Lait), basée à Petit-Fayt et issue de l'union en 1988 de plusieurs laiteries locales. Associée à Lactalis sous le nom **Canelia**, elle collecte le lait de 715 exploitations, depuis le Nord jusqu'au nord de Reims et Châlons-en Champagne. Elle collecte le lait de 64 fermes bio en 2017, soit 6 % de sa collecte totale.

- **Laitnaa,** (Société Coopérative Agricole Laitière Nord Aisne Ardennes), basée à la Capelle dans l'Aisne (à 23 km de Fourmies). Celle-ci a été créée en 2006 afin de pallier le désengagement de Nestlé (usine de Boué) de la collecte de lait. Elle collecte le lait bio depuis environ 3 ans.

- Le **GIE Avesnois-Lait** d'Avesnes-sur-Helpe, créé en 1989. Deux exploitants y commercialisent leur lait.

- **Fromagers de Thiérache,** est une filiale de Savencia Fromage&Dairy à Nouvion-en Thiérache dans l'Aisne, qui collecte du lait AOC Maroilles pour en tirer le fameux fromage. Elle a été créée en 1979. Deux exploitants y commercialisent leur lait.

- **Biolait,** coopérative créée en 1994 par des éleveurs de Loire-Atlantique et du Morbihan afin de pallier le manque de circuits de collecte de lait bio de l'époque. Présente dans 65 départements dont le Nord, elle est le premier collecteur de lait bio de France avec 30% des fermes laitières du territoire concernées. Un exploitant enquêté y livre son lait.

Un exploitant fournit la laiterie belge Milcobel.

Filière viande bovine

Les éleveurs passent tous par des négociants en bestiaux, principalement la coopérative **Cevinor** (Avesnes-sur-Helpe) et **Henniaux** (Forest-en-Cambrésis). D'autres négociants sont aussi concernés comme Bovins de nos terroirs (Saint-Hilaire-Cottes dans l'Aisne), Vincent Boulanger (Étrœungt) ou le marché à bestiaux du Cateau-Cambrésis. Un négociant est aussi basé à Wignehies (André Legrand). **Les deux abattoirs où les carcasses aboutissent** sont celui de Bigard à Feignies et celui de Divry à Hirson (Aisne).

Autres filières viande

L'unique producteur de volailles enquêté produit des poulets label Rouge vendus en majorité via Aviplus, groupement de producteur de volailles de la coopérative Unéal. 20% des poulets sont écoulés en vente directe. Egalement, le seul éleveur de porcs enquêté et les deux éleveurs d'ovins commercialisent leur viande en circuits courts.

Les débouchés des cultures

Les 5 producteurs de céréales écoulent en majeure partie leur production à la coopérative Unéal, un des poids lourds régionaux, 33ème coopérative agricole française issue des fusions successives de nombreuses coopératives existantes. Les 3 autres fournissent la coopérative locale d'Avesnes. Les pommes de terre sont écoulées en Belgique.

10 – Diversification dans les produits fermiers, l'accueil et l'énergie

Les circuits courts et la vente directe : un débouché pour 1 exploitation sur 5

Eléments de définition

Un agriculteur est en circuit court quand il **commercialise ses produits au consommateur final lui-même** ou alors **via un seul intermédiaire**. Dans le premier cas on parle de « vente directe », via les marchés, les AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), un point de vente à la ferme individuel ou un point de vente géré collectivement avec d'autres producteurs. Dans le second cas, via les GMS et épiceries spécialisées, les entreprises de restauration hors domicile.

Les modes de ventes des enquêtés

12 exploitations enquêtées ont ainsi un point de vente à la ferme. 1 exploitation vend aussi en GMS. Un éleveur adhère à un point de vente collectif et une exploitation de maraîchage anime une AMAP à Ohain avec d'autres producteurs extérieurs à la CCSA.

Les 3 exploitations maraîchères enquêtées écoulent 100% de leur production en vente directe. Un arboriculteur possédant aussi une laiterie en double activité vend également son produit en circuits courts via les magasins bio.
10 exploitations vendent des produits animaux (8 exclusivement ou quasi) :

- 3 vendent leur lait,
- 5 de la viande bovine,
- 2 de la viande ovine,
- 1 de la volaille,
- 1 du porc.

Le développement de points de vente collectifs reste tributaire de la demande locale. Il existe de très beaux succès dans le département mais les consommateurs de la CCSA ne sont a priori pas la cible idéale car les revenus sont faibles. Toutefois, aucune étude de marché spécifique à la CCSA n'a encore été réalisée.

Transformation : 4 exploitations concernées

3 exploitations laitières valorisent tout ou partie de leur lait par le conditionnement en brique ou la transformation en beurre, crème, fromage et yaourts. Une exploitation maraîchère valorise ses fruits rouges, pommes et poires en confitures et en jus. Bien que certaines exploitations commercialisent leur viande en circuits courts via un atelier de découpe, aucune ne fait de la transformation bouchère.

Agritourisme et activités équestres elles aussi encore peu présentes

Les exploitations concernées sont aussi peu nombreuses.

Hébergement : 2 enquêtés concernés

Parmi les enquêtés, **une exploitation possède un hébergement touristique**, ainsi qu'une autre non enquêtée. Une autre possède une aire d'accueil pour camping-cars.

1 seule ferme pédagogique

Il existe une ferme pédagogique à la ferme du Pont de Sains. L'association Le Savoir Vert des Agriculteurs qui accompagne et promeut les fermes pédagogiques en Nord-Pas-de-Calais ne compte aucun adhérent sur le territoire, le plus proche étant à Rainsars

Activités équestres : 2 exploitations agricoles concernées

Il y a 4 centres équestres sur le territoire de la Communauté de Communes, dont un adossé à un GAEC et un lié à la ferme du Pont de Sains.

Energies nouvelles : un intérêt croissant

Les nouvelles sources d'énergies renouvelables (éoliennes, solaire, méthanisation, etc.) sont une opportunité pour certaines exploitations de couvrir elles-mêmes une partie de leurs besoins voire de diversifier leurs revenus par la revente d'énergie. Une étude de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sur la dépendance énergétique de l'agriculture (2012) montre que l'énergie représente 12 à 20% des charges variables des exploitations.

Chez les agriculteurs enquêtés de la CCSA, aucun exploitant enquêté ne possède d'unité de méthanisation ni de panneaux photovoltaïques. Un exploitant possède des éoliennes et un autre un récupérateur de chaleur.

11 – La prise en compte de l'environnement par l'agriculture

Un territoire inclus dans divers dispositifs de protection de l'environnement…

L'Avesnois est une région où la préservation de l'environnement est un enjeu fort étant donné sa richesse en forêts, zones humides et haies bocagères. La CCSA adhère à la charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois et il existe de nombreuses zones de protection des espaces naturels sur son territoire. Le milieu agricole est donc très sollicité et partie prenante de la préservation de ce patrimoine.

Le PNR de l'Avesnois

Un **Parc Naturel Régional** (PNR) est un partenariat de communes ayant choisi un mode de développement de leur territoire basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles. Créé en 1998, le PNR de l'Avesnois compte 131 communes et un syndicat mixte chargé de sa gestion. Un de ses objectifs est la préservation du bocage pour son intérêt paysager et écologique.

Les ZNIEFF du territoire

Les **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) sont des espaces naturels inventoriés en raison de leur caractère remarquable. Il ne s'agit pas d'un outil de protection (précisions dans le glossaire en fin de rapport). Toute la CCSA est comprise dans une ZNIEFF de type 2 et certains espaces sont classés en type 1.

Natura 2000 : des zones de protection

Sur le territoire de la CCSA existent deux zones du réseau de protection des écosystèmes Natura 2000. La première, relative à la protection des oiseaux, est dénommée « forêt, bocage, étangs de Thiérache » et couvre 8144 ha. Au sein de cette zone s'en trouve une autre liée à la protection des écosystèmes « forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor" de 1744 hectares. Elle abrite 12 espèces d'intérêt communautaire. Le gestionnaire de ces zones est le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

… qui incitent à la préservation du bocage

Classement des haies et pâtures

Les évolutions réglementaires et la charte du Parc incitent les communes à préserver leurs espaces boisés y compris les haies et arbres isolés via divers outils réglementaires. Lors de l'élaboration des PLU précédents, **de nombreuses haies ont ainsi été classées et leur arrachage soumis à autorisation administrative**. De plus, le Parc incite les communes à **classer les prairies permanentes en zone naturelle ce qui les rend inconstructibles.** Ces dispositifs réduisent la marge de manœuvre des exploitants concernés.

Rôle de la PAC pour le maintien des haies

Les zones Natura 2000 sont un outil de protection dit « contractuel ». Les usages de la zone sont encadrés par contrats avec les usagers et agents économiques. Un contrat peut donner droit à une compensation financière en contrepartie des pratiques de préservation consenties. Dans le cas des agriculteurs, il s'agit des **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** (MAEC) financées en partie par le pilier 2 de la PAC. Sur le territoire, les agriculteurs sont ainsi très concernés par la MAEC d'entretien des haies.

Sur les 51 exploitations enquêtées possédant du foncier, 49 possèdent des haies. En revanche, seule la moitié possède une MAEC haies. Cette compensation financière en échange de pratiques d'entretien spécifiques peut être considérée insuffisante au regard des contraintes associées. Elle est en effet moins incitative que par le passé et surtout, les aides du pilier 2 de la PAC dont elles font partie souffrent de retards de paiement importants ces dernières années.

Graphique 20 – Exploitants enquêtés possédant une MAEC d'entretien des haies

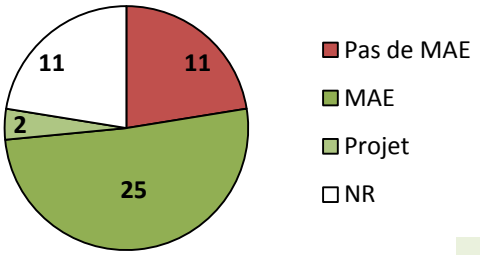

Source : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

Agriculture et gestion de la qualité de l'eau

Les ressources en eau et captages

Le territoire possède de nombreux cours d'eau et zones humides : les principaux sont l'Helpe Majeure, l'Helpe Mineure, la rivière du Pont de Sains et le lac du Val-Joly. La Communauté de Communes est concernée par le SDAGE de l'agence de l'eau Artois-Picardie 2016-2021 et par le SAGE Sambre-Avesnois, porté par le PNR. Il existe de nombreux captages d'eau potable ou à vocation industrielle sur le territoire et ce dernier fait partie des zones à « enjeu eau potable » du SDAGE.

Un territoire encore peu concerné par la pollution de l'eau

L'importance des zones boisées et l'orientation agricole du territoire de la CCSA limitent les problèmes de pollution de l'eau. Alors que l'utilisation et le lessivage de fertilisants et de phytosanitaires peut être intensifs dans les parcelles cultivées, les prairies permanentes ne présentent pas autant de risques. Néanmoins, la concentration croissante des élevages et la progression des cultures, notamment du maïs appellent à la vigilance. De plus, une partie de la Communauté de Communes fait l'objet d'une Opération de la Reconquête de la Qualité de l'Eau depuis 2010.

Carte 4 – Captages de la CCSA classés par type d'usage (potable et industriel)

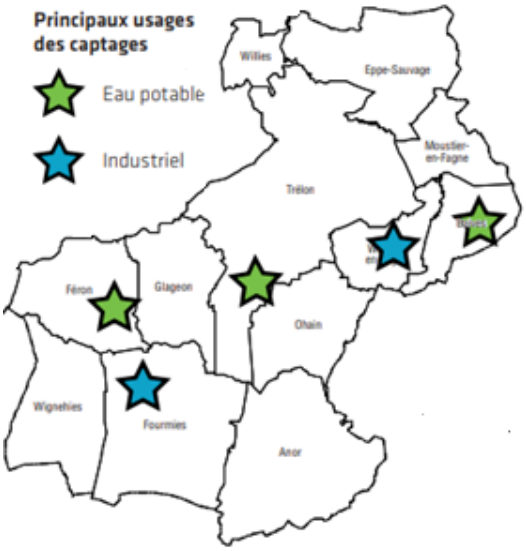

Sources : Agence de l'Eau Artois-Picardie, SIDEN

Zones vulnérables à la pollution nitrate

En 2007, seules deux communes sont classées zones vulnérables à la pollution aux nitrates (Fourmies et Wignehies) et il n'existe aucune zone de protection renforcée. Ces zones vulnérables dépendent d'une réglementation plus contraignante (par exemple concernant les épandages).

Investissements agricoles liés à l'eau

Drainage

Le drainage consiste à évacuer le surplus d'eau d'une parcelle grâce à la pose de tuyaux enterrés, afin d'améliorer la structure du sol et faciliter les cultures. Il s'agit d'un investissement de long terme particulièrement important. **27 exploitants sur les 52 enquêtés possèdent des parcelles drainées** pour un total d'un peu plus de 800 ha. **22% des parcelles environs sont donc drainés**. Ainsi, Pour certains exploitants il s'agit de très vieux drains qu'il faudrait refaire. Les aménagements les plus anciens ne sont pas toujours connus des exploitants.

Forages

10 exploitants enquêtés possèdent un forage, notamment pour l'abreuvement de leurs élevages.

12 – Les pressions auxquelles font face les exploitants

Les exploitants peuvent faire face à diverses contraintes et désagréments qui nuisent à leurs activités. Dans le cas des exploitants enquêtés sur la CCSA, il s'agit avant tout d'incivilités de riverains ou promeneurs, de dégâts de gibier et de pertes ou de menaces sur le foncier de l'exploitation.

Graphique 21 – Nombre d'exploitants enquêtés rapportant des difficultés

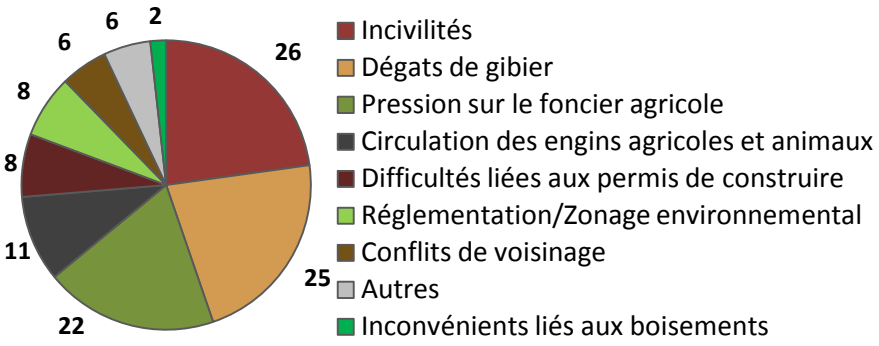

Source : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

Pertes et difficultés d'acquisition de terres

Le foncier est le support de l'activité agricole : il constitue l'outil de travail de l'exploitation et sa source de revenus. Il est le support des cultures, pâturages et du développement des bâtiments. Mais en acquérir (et en garder) peut être compliqué. **22 exploitants ont évoqué cette problématique lors des enquêtes.**

Concurrence pour l'acquisition de terres

- 7 exploitants déplorent la difficulté de trouver de nouvelles terres, qui sont parfois indispensables pour le développement de l'exploitation et la garder compétitive.
- 3 autres exploitants déplorent la «mainmise » d'agriculteurs belges voire hollandais sur les terres du territoire.

Cette concurrence avec les étrangers est mal vécue et c'est une situation commune à plusieurs zones du département, déjà rapportée dans la presse. Le peu de surfaces agricoles de la Belgique voisine pousse les concernés à chercher de l'autre côté de la frontière. Etant donné le coût élevé des terres belges, ils sont prêts louer des terres à l'année presque 10 fois plus cher que le loyer moyen en Nord-Pas-de-Calais, ce qui est très incitatif pour les propriétaires.

- Trois exploitants mentionnent également l'existence d'autres acteurs, comme les collectivités, qui acquièrent des terres en réserve foncière et les louent parfois à prix fort, dans un contexte de baisse de leurs dotations publiques. Est aussi cité le Conservatoire des espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais, qui peut acquérir des terres à des fins de protection.

Pertes de foncier

L'appropriation de foncier agricole à des fins d'urbanisation ou de création de zones naturelles peut avoir un impact lourd sur les exploitations concernées. Progressivement, la réglementation impose une meilleure prise en compte de ces impacts afin de limiter les pertes en terres agricoles.

- Un exploitant a évoqué l'extension de la carrière de Wallers-en-Fagnes, un autre l'extension de la polyclinique de la Thiérache de Wignehies.
- Les exploitants peuvent aussi perdre des terres en location en fin de bail si le propriétaire (qui peut être un parent) souhaite en faire un autre usage.
- 2 exploitants ont évoqué le boisement de certaines parcelles anciennement agricoles

Enfin, 3 exploitants déplorent le coût élevé de la taxe sur le foncier non-bâti.

Conflits de voisinage et incivilités

Les incivilités sont le problème le plus dénoncé par les enquêtés : plus de la moitié d'entre-eux.

- 21 dénoncent le dépôt sauvage de déchets par les promeneurs, les automobilistes ou les riverains en bordure de champs.

Cela peut être des détritus comme des cailloux ou de l'herbe tondue. Les exploitants d'Anor ont été les plus nombreux à s'en plaindre (5 exploitants sur 7 enquêtés) : « c'est de pire en pire », selon une enquêtée. Les agriculteurs sont alors obligés de consacrer du temps pour les enlever et s'en débarrasser de manière appropriée.

- 3 exploitants dénoncent le passage de quads, motos et même voitures dans les champs.
- 4 ont déjà fait face à des vols (de poulets, pommes de terre, fruits) et 2 à l'abattage sauvage d'une bête.

Contraintes liées aux zonages et réglementation environnementaux

La sauvegarde du bocage, une contrainte à la flexibilité des exploitations

La sauvegarde des haies limite les possibilités d'évolution des systèmes de production (installation de cultures en *open field* par exemple) qui permettraient de sécuriser les revenus (de nombreux agriculteurs sont en élevage herbager exclusif donc uniquement tributaires des revenus de l'élevage).

6 exploitants ont évoqué les contraintes liées à la réglementation environnementale et aux zonages. Un exploitant déplore les interdictions d'arracher les haies et de retourner les prairies, un autre l'obligation de les entretenir et encore un autre les dates d'entretien. De manière générale, bien que les haies puissent aussi avoir des avantages pour l'exploitation (brise-vent, ombrage et barrières naturelles par exemple), les entretenir peut représenter un surcoût.

Dégâts de gibier

La moitié des exploitations font face à des dégâts de gibier, surtout de sangliers. De nombreuses parcelles se trouvent en lisière de forêt et d'après un enquêté, les sangliers sont particulièrement nombreux dans la fagne de Trélon.

Néanmoins, la Fédération des Chasseurs du Nord prend en charge l'installation de clôtures électriques temporaires aux périodes les plus risquées pour les agriculteurs. Elles sont efficaces mais certains agriculteurs aimeraient qu'elles soient posées plus longtemps. De plus, elles arrêtent les sangliers mais d'autres animaux comme les lapins de garenne ou même les chevreuils peuvent les passer. Mais ces animaux font moins de dégâts et sont cités à deux reprises seulement.

Difficultés de circulation des animaux et des engins agricoles

1/5ème des exploitations enquêtées rencontre des problèmes de circulation dans la pratique de leurs activités. En effet, les engins agricoles étant volumineux, ils sont vite gênés par l'étroitesse de certaines voies, les aménagements urbains (chicanes), le stationnement d'autres véhicules et la restriction d'accès à partir d'un certain tonnage. La traversée des villes et villages, qui parfois ne peut être évitée, est souvent source de difficultés. Les agriculteurs s'adaptent alors en prenant des itinéraires alternatifs qui représentent un coût en temps et en argent.

Sur la D951 à Wallers-en-Fagne, la dangerosité d'un virage en S sans visibilité au bord duquel une exploitation est localisée a aussi été évoquée. Les allers-retours de camions de la carrière de Glageon aussi.

Les transferts d'animaux peuvent être aussi source de difficultés pour les agriculteurs en cas de forte circulation ou alors faire l'objet de plainte des automobilistes riverains.

En cas de projet d'aménagement routier, il est donc important d'associer les agriculteurs concernés.

Autres difficultés

3 exploitants ont évoqué leurs difficultés financières du fait de la crise laitière, déjà abordée.

13 – Perspectives d'avenir des exploitations

Des exploitations qui investissent

Sur les 33 exploitations laitières enquêtées, 8 comptent faire évoluer leur cheptel (3 d'entre elles pour une trentaine de vaches en plus). 2 exploitations de vaches allaitantes comptent elles aussi se développer. Au contraire un des deux éleveurs d'ovins, possédant d'autre part des bovins, souhaite arrêter ce type d'élevage.

Investissements prévus en bâtiment

Construire de nouveaux bâtiments ou extensions de bâtiment est parfois nécessaire pour les exploitants afin de développer leur activité ou afin de respecter des évolutions réglementaires.

29 projets de bâtiment à court ou moyen terme ont été signalés par 22 exploitations enquêtées. Deux exploitations ont 3 projets de prévus chacune, 4 en ont 2, les autres un seul. Ces projets concernent en majeur partie les ateliers d'élevage avec 21 projets. Viennent ensuite :

- 4 projets de stockage,
- 3 projets relatifs au développement d'activité de diversification (manège et carrière équestres et méthanisation)
- 2 projets relatifs à des cultures végétales.

2 exploitants ont chacun mentionné un emplacement spécifique en prévision d'un développement à plus long-terme encore indéterminé. 2 exploitants ont aussi chacun un bâtiment en construction actuellement. **5 exploitants prévoient un changement de destination de bâtiment, par exemple pour la création d'un gîte.**

Divers projets de diversification prévus

16 exploitations souhaitent se lancer dans des activités de diversification. Les projets sont variés et détaillés dans le graphique suivant :

Graphique 23 – Nombre de projets de diversification

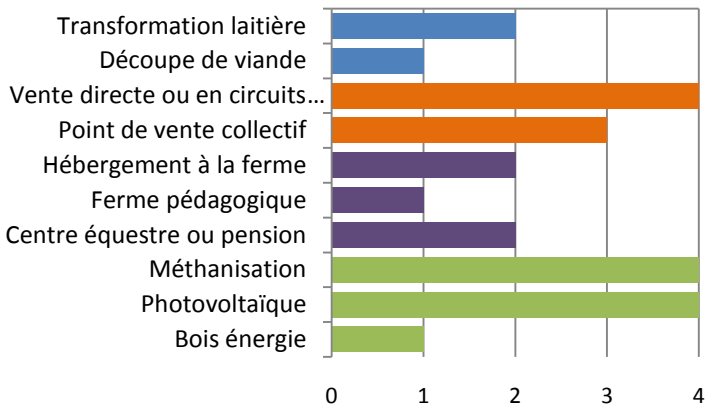

Certains ont déjà mûri leur projet, qui sera opérationnel à court terme, d'autres anticipent à plus long-terme, par exemple en fonction des aspirations d'un enfant susceptible d'intégrer l'exploitation. **9 exploitants ont exprimé leur intérêt pour un éventuel projet collectif de méthanisation.**

L'installation et la transmission

Arrivée de nouveaux associés sur les exploitations

5 exploitations, dont 3 déjà en GAEC, vont prochainement accueillir un nouvel associé. Les deux exploitations individuelles concernées pourraient alors changer de statut. Les futurs associés sont tous des membres de la famille, conjoints ou enfants.

La transmission des exploitations : une démarche compliquée par le manque de repreneurs

Les **6 agriculteurs qui souhaitent partir en retraite et préparer leur transmission** déplorent tous la difficulté de trouver un repreneur : « les enfants ne sont pas intéressés », « c'est trop isolé ». L'un d'entre eux est inscrit sur le répertoire installation-transmission de la Chambre d'Agriculture depuis 2 ans sans trouver. La réticence des banques à financer les projets de reprise est aussi évoquée. Notons que certains exploitants déjà âgés ne se sont pas vraiment posés la question, d'où l'intérêt de bien sensibiliser les chefs d'exploitation sur le sujet afin de faciliter les démarches qui peuvent être longues. Deux transmissions en cours sur les quatre recensées se font hors cadre familial.

Graphique 22 – Démarches de transmissions entreprises par tranche d'âge des exploitants

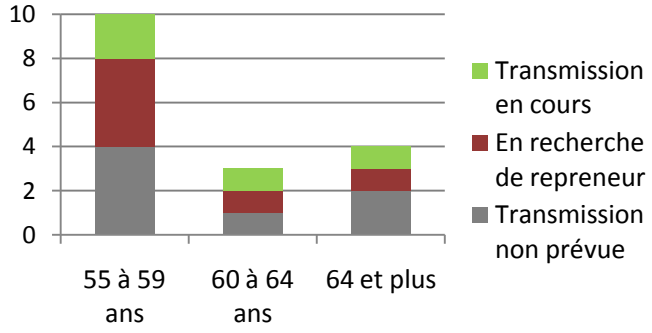

Sources : enquêtes Chambre d'Agriculture du NPDC, 2018

SECONDE PARTIE : ANALYSE DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE, ENJEUX ET PRECONISATIONS

A partir de l'état des lieux précédant, cette partie d'analyse des enjeux agricole du territoire se décompose en trois points :

- Une synthèse de l'analyse de l'agriculture du territoire selon la méthode AFOM (Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces)
- Les préconisations de la Chambre d'Agriculture pour une bonne prise en compte de l'agriculture par la Communauté de Communes, en deux temps :
  - Les enjeux de foncier agricole relatifs au PLUi
  - Les enjeux globaux et complémentaires
- Une présentation des enjeux spatiaux et des besoins en lien avec la carte à enjeux.

Analyse AFOM et enjeux

Une analyse AFOM (Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces) est un outil d'analyse stratégique qui associe l'étude des forces et des faiblesses de l'organisme ou secteur économique étudié avec celle des opportunités et des menaces de son environnement. Cette analyse synthétique sert de base pour la définition des enjeux liés à l'agriculture.

Analyse AFOM de l'agriculture sur le territoire

	ATOUTS	HANDICAPS
INTERNE	**FORCES** - Un maillage d'agriculteurs et de sièges encore important - Une orientation laitière qui participe à la diversité des productions en Hauts-de-France - De nombreux projets de bâtiments et d'ateliers de diversification - Des exploitants beaucoup plus investis dans des démarches de qualité qu'ailleurs dans la région (Maroilles, AB, etc.) - Des systèmes de productions favorables à la préservation de l'environnement (prairies permanentes et haies)	**FAIBLESSES** - Une majorité d'agriculteurs spécialisés dans l'élevage bovin, vulnérables aux chocs économiques - Des conditions agro-climatiques défavorables aux cultures qui restent moins rentables qu'ailleurs en région - Des exploitants de plus en plus âgés et qui peinent à trouver repreneur et donc des exploitations de moins en moins nombreuses
EXTERNE	**OPPORTUNITES** **Economiques** - Un territoire préservé avec un potentiel touristique important à structurer - Les prix de la production bio et la demande croissante toujours incitatifs - L'émergence de filières méthanisation en région : la CCSA pourrait-elle y prendre part ? - Le développement progressif de l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective et l'implication des acteurs locaux dans les démarches de qualité produit - Un territoire qui bénéficie de mesures MAEC territoriales **Géographiques et foncières** - Une Communauté de Communes qui souhaite préserver le secteur agricole et fédérer les agriculteurs autour d'un projet concerté - Un territoire où l'urbanisation reste limitée	**MENACES** **Economiques** - Agriculteurs fragilisés par la crise laitière : pas de capacité d'investissement - Retard important des paiements des aides du pilier II de la PAC - Financement des projets très compliqué à cause de la frilosité des banques - Un bassin de consommation qui limite le recours aux démarches de circuits courts/produits fermiers **Géographiques et foncières** - Un territoire qui pâtit de son enclavement - Les contraintes de préservation des haies : rémunération MAE moins incitatives et beaucoup de haies classées - Prairies permanentes qui tendent à être classées zones naturelles dans les documents d'urbanisme ce qui les rend inconstructibles. - Un foncier rare et objet de vives concurrences avec des exploitants extérieurs

Besoins, enjeux et préconisations

Tout comme le reste de l'Avesnois, la Communauté de Communes Sud-Avesnois peut se targuer d'un patrimoine paysager attractif, riche en biodiversité et très particulier par rapport au reste du département. L'agriculture de la Communauté de Communes est essentielle au maintien du bocage et participe à la qualité de vie du territoire. Elle contribue à la prospérité de coopératives et entreprises agro-alimentaires de proximité et à la production de produits locaux de qualité. Beaucoup d'éleveurs, sont vulnérables et très fragilisés par la crise laitière, bien que certains s'en sortent mieux grâce à leurs performances techno-économiques ou à l'adoption de la certification biologique. Avec le PLUi et son pouvoir de préservation du foncier agricole, la collectivité est en mesure d'assurer une marge de manœuvre aux agriculteurs qui souhaitent et doivent se développer pour assurer la pérennité de leurs activités.

Préconisations pour une bonne prise en compte de l'agriculture dans le PLUi

- **Avoir une gestion économe du foncier** en priorisant l'urbanisation au sein de l'espace bâti (utilisation des friches, densification, réhabilitation des bâtiments anciens). En effet, les agriculteurs du territoire peinent à trouver du foncier pour se développer et sont en concurrence directe avec des exploitants extérieurs.

- **Éviter de déstructurer l'espace agricole et limiter le morcellement du parcellaire.** Le morcellement des parcelles agricoles impacte fortement l'organisation des exploitants et occasionne des surcoûts de déplacements.

- **Préserver les parcelles attenantes aux bâtiments** et éviter de rapprocher l'urbanisation des élevages et **pour permettre les projets de bâtiments,** privilégier au maximum l'utilisation du zonage A. Autoriser si nécessaire leur délocalisation.

En ce qui concerne les élevages, les plus importants tendent à être les plus compétitifs. Les élevages du territoire qui privilégient cette voie doivent donc investir dans plus d'animaux et de bâtiments, chemin plus aisé à prendre qu'un virage complet vers une production à forte valeur ajoutée basée sur les produits fermiers et les circuits courts.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, l'idéal pour un exploitant est de se développer autour de ses bâtiments existants et certains d'entre-eux en n'ont actuellement le projet, certains à long-terme. Il est ainsi impératif de préserver en priorité les parcelles attenantes aux bâtiments existants et de les laisser en zonage , afin de permettre les nouvelles constructions. C'est également nécessaire pour les prairies permanentes qui sont elles aussi des espaces agricoles à part entière, mises en place et entretenues par les agriculteurs et qui dans bien des cas sont le seul type de foncier qu'ils possèdent. Classer une prairie permanente attenante en zone N est donc très préjudiciable également, d'autant plus que le retournement des prairies est très encadré.

De même, l'implantation de nouvelles zones d'habitation ou d'accueil de public doit non seulement respecter les distances réglementaires vis-à-vis des bâtiments actuels mais également, dans la mesure du possible, prendre en compte ce que nous appellerons « une marge de sécurité » vis-à-vis d'un développement futur de l'exploitation.

- **Permettre le changement de destination des bâtiments agricoles** présentant un intérêt architectural ou patrimonial. Ce type de bâtiment peut être reconverti en gîte par exemple, dans le cadre d'un projet de diversification en agritourisme.

- **Préserver les accès aux îlots d'exploitation et intégrer la circulation agricole** dans la conception des aménagements urbains afin de faciliter les déplacements des agriculteurs.

Préconisations complémentaires d'accompagnement de l'agriculture du territoire

- **Jouer un rôle d'interlocuteur de proximité** et de mise en relation des agriculteurs avec les organismes susceptibles de les appuyer : Chambre d'Agriculture (notamment via l'Adarth, le Groupe de Développement Agricole de la région Avesnoise), syndicats, CER, associations d'appui aux initiatives « paysannes » ou aux agriculteurs en difficulté. Relayer les initiatives de ces organismes concernant par exemple l'appui à la transmission des exploitations, à l'installation et les appels à projets d'investissements subventionnés.

- **En tant que collectivité,** s'appuyer sur la Chambre d'Agriculture et d'autres organismes pour établir un projet concerté d'accompagnement de l'agriculture du territoire

- **Encourager** le dialogue et l'interconnaissance entre la sphère agricole et le reste des habitants du territoire. Rappelons que les incivilités (déchets, passage de véhicules non autorisés) sont fréquentes : des opérations de communication envers les riverains, promeneurs et les automobilistes sont souhaitables.

- **Encourager et accompagner les activités de diversification** sans perdre de vue la complexité de ce type d'exploitation ni les limites du marché : favoriser la structuration de l'offre de produits locaux et la pérennité plutôt que la multiplication de petits projets en concurrence

- **Tenir compte de la circulation agricole dans les projets d'aménagements routiers futurs, même minimes** et rechercher des solutions à partir des problèmes rencontrés

- **Intervenir pour réduire les nuisances liées aux dégâts de gibier,** qui elles aussi sont très fréquentes et s'appuyer sur la Fédération Départementale de Chasse et les associations locales.

Précisions sur la méthodologie employée

Le présent rapport a été élaboré par le service Études, Prospective économique et territoriale de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais dans le cadre d'un appel d'offre. Le travail s'est déroulé en deux phases.

Première phase : état des lieux

- ***Information et sensibilisation des agriculteurs***

Après mise à jour des listes d'exploitants en possession de la Chambre d'Agriculture, une réunion d'information des agriculteurs en présence des maires ou leurs représentants a été organisée à Fourmies le 02/02/2018. Il y a été expliqué d'une part ce qu'était un PLUi, et d'autre part les objectifs du diagnostic agricole engagé ainsi que la méthodologie suivie.

- ***Collecte des informations et des données***

Suite à la réunion d'information, des permanences en mairies ont été organisées au mois de février 2018 afin de rencontrer les agriculteurs individuellement, l'objectif étant d'enquêter 2/3 des exploitations, objectif qui a été atteint avec 52 agriculteurs. Les agriculteurs ont été enquêtés une demi-heure chacun à l'aide d'un questionnaire de 5 parties :

1) L'exploitation et ses coordonnées
2) Chef(s) d'exploitation et main d'œuvre
3) Parcellaire et bâtiments
4) Activités pratiquées et débouchés
5) Pressions et difficultés rencontrées

Lors des entretiens, les sièges et les sites d'exploitation, ainsi que les projets de bâtiments et ouvrages hydrauliques ont été cartographiés. Les données collectées ont été complétées et mises en relation avec diverses sources bibliographiques, notamment le Recensement Général Agricole (RGA[36]). Les conseillers de la Chambre d'Agriculture présents sur le territoire ont également été sollicités pour apporter leur éclairage.

- ***Traitement des données***

Les données récoltées ont été traitées à l'échelle de la CCSA et ont fait l'objet de statistiques descriptives. La plupart des résultats présentés concernent les agriculteurs enquêtés sauf mention contraire. Des données provenant d'autres territoires ayant également fait l'objet d'un diagnostic agricole dans le cadre d'un PLUi par la Chambre d'Agriculture ont été intégrées, afin de donner des points de comparaison avec les résultats obtenus.

Deuxième phase : définition des enjeux et des besoins

Suite à l'analyse des données récoltées lors des enquêtes, une réunion de débat sous forme de table ronde a été organisée en avril 2018, afin de déterminer les enjeux liés à l'agriculture sur la Communauté de Communes. Les personnes invitées étaient les responsables agricoles répartis sur l'ensemble du territoire et prenant en compte les différentes composantes de l'agriculture.

Durant cette réunion, les résultats de l'étude ont été présentés. Puis des échanges ont eu lieu afin de comprendre les dynamiques et les problèmes rencontrés sur le territoire, ce qui a permis de déterminer les enjeux et les besoins liés à l'agriculture. Ces-derniers sont ensuite retranscrits sous forme d'une analyse AFOM.

- ***Réalisation de deux cartes à enjeux***

L'une porte sur le bâti agricole et l'autre sur le parcellaire (enjeux de proximité et de production).

Sigles et glossaire

AB Agriculture Biologique

Méthode de production qui exclut le recours aux produits chimiques de synthèse. Elle vise à gérer de façon globale la production en favorisant l'agro-système, mais aussi la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques.

AFOM Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

La Commission Européenne définit l'analyse AFOM comme « un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc. avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement. »

AOC Appellation d'Origine Contrôlée

L'AOC est un label français d'identification de l'origine et de la qualité. Il permet d'identifier un produit dont la production et la transformation sont réalisées dans une même zone géographique et selon un savoir-faire reconnu.

AOP Appellation d'Origine Protégée

Label de qualité européen identifiant les produits agroalimentaires dont la production, la transformation et l'élaboration sont réalisées dans une zone géographique déterminée, selon un savoir-faire reconnu et un cahier des charges particulier. C'est l'équivalent européen de l'AOC.

CCSA Communauté de Communes Sud Avesnois

Chef d'exploitation

Personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation.

CUMA Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

C'est une forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole.

Diversification

Stratégie d'entreprise qui consiste à développer des activités nouvelles, que ce soit via des nouveaux produits ou des nouveaux marchés. Dans le milieu agricole la diversification renvoie aux activités suivantes : la transformation de produits agricoles issus de l'exploitation, la vente directe ou en circuits courts de produits issus de l'exploitation, l'agritourisme, la production d'énergie, la mise à disposition de locaux pour des usages non agricoles et enfin le travail à façon (via la création d'ETA).

EARL Entreprise A Responsabilité Limitée

L'EARL offre l'avantage de pouvoir être constituée par une seule personne tout en dissociant le patrimoine privé du patrimoine professionnel.

ETA Entreprise de Travaux Agricoles

GAEC Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Statut d'exploitation agricole qui offre une transparence juridique, sociale et fiscale et se compose d'au moins deux associés.

GMS ***Grandes et Moyennes Surfaces***

IAA ***Industrie Agro Alimentaire***

ICPE ***Installation Classée pour la Protection de l'Environnement***

MAE ***Mesure Agro-Environnementale***

MSA ***Mutualité Sociale Agricole***

NATURA 2000

Réseau de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale en termes de faune et de flore et faisant l'objet d'une réglementation spécifique

ORQUE ***Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau***

OTEX ***Orientation Technico-économique des Exploitations***

Notion développée par la DRAAF et permettant de classer les exploitations selon leur activité principale. L'OTEX est déterminée à partir de la part relative des Marges Brutes Standards des différentes productions dans la MBS totale de l'exploitation.

PAC ***Politique Agricole Commune***

PLUI ***Plan local d'Urbanisme Intercommunal***

PNR ***Parc Naturel Régional***

PP ***Prairie permanente***

RGA ***Recensement Général de l'Agriculture***

Collecte d'information organisée tous les 10 ans par les services de la DRAAF, auprès de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire national et qui constitue une photographie de l'agriculture française.

RSD ***Régime Sanitaire Départemental***

SAFER ***Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural***

SAGE ***Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux***

Déclinaison du SDAGE. Le SAGE doit permettre une mise en oeuvre des principes de gestion équilibrée mais à l'échelle d'un bassin versant hydrographique. Les documents de planification doivent être en conformité avec ces schémas.

SAU ***Surface Agricole Utile***

Elle comprend les terres labourables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

SCEA ***Société Civile d'Exploitation Agricole***

SCOT ***Schéma de Cohérence Territorial***

SDAGE ***Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux***

Le SDAGE est un document de planification à l'échelle du bassin Artois-Picardie. Il vise à retrouver le bon état écologique des eaux. Un nouveau SDAGE qui porte sur la période 2016-2021 a été adopté en octobre 2015.

SIE ***Surface d'Intérêt Écologique***

SIG ***Système d'Information Géographique***

TL ***Terre Labourable***

Compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentré).

Vaches allaitantes

Élevées pour la production de viande.

ZNIEFF

Il existe deux types de ZNIEFF :
- le type 1, un écosystème homogène réduit avec au moins une espèce ou un habitat rare ou menacé. Il y en a 25 sur le territoire de la CCSA (certains comprennent des villes environnantes). Ces zones comprennent les espaces forestiers et leurs lisières où peuvent se trouver des parcelles agricoles, ainsi que des points d'eau spécifiques.
- Le type 2 correspond à des espaces plus larges riches ou peu modifiés, l'ensemble du territoire de la CCSA fait partie de deux ZNIEFF : le « complexe écologique de la Fagne forestière » et « Le plateau d'Anor et la vallée de l'Helpe Mineure en amont dEtroeungt. »

ZV ***Zone Vulnérable***

Les zones vulnérables aux nitrates découlent de l'application de la directive nitrates, qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Cette directive de 1991 oblige chaque État membre à délimiter des « zones vulnérables » où les eaux sont polluées ou susceptibles de l'être par les nitrates d'origine agricole.

Liste de figures et tableaux dans le texte

Tableau 1 – Variation des effectifs d'animaux et surfaces agricoles (ha) sur la CCSA 16
Tableau 2 – Répartition et importance des élevages des exploitations enquêtées 19

Figure 1 – Récapitulatif des étapes du diagnostic..... 2
Figure 2 – Les emplois générés par l'agriculture sur la Grande Thiérache (en nombre d'actifs)..... 11

Carte 1 – OTEX de 2010 par commune du Nord-Pas de Calais et de la CCSA 16
Carte 2 – Taux de variation des STH des communes sur la CCSA entre 1979 et 2000..... 18
Carte 3 – Aire géographique de l'AOC Maroilles..... 24
Carte 4 – Captages de la CCSA classés par type d'usage (potable et industriel)..... 32

Graphique 1 – Occupation du sol du Sud-Avesnois et comparaison par rapport à la Région en 2009 6
Graphique 2 – Statut juridique des exploitations enquêtées 8
Graphique 3 – Evolution des exploitations entre 1979 et 2010 en Sud Avesnois (données RGA) 8
Graphique 4 – Pyramide des âges des enquêtés 10
Graphique 5 – Répartition des exploitants enquêtés par niveau de formation 10
Graphique 6 – Evolution de l'âge d'installation des exploitants..... 10
Graphique 7 – Répartition des emplois sur les exploitations enquêtées, par type d'emploi et type d'exploitation 11
Graphique 8 – SAU des exploitations en fonction des statuts..... 13
Graphique 9 – Répartition de la SAU des enquêtés par mode de faire-valoir..... 13
Graphique 10 – Nombre d'exploitations en fonction du nombre de sites d'activité 14
Graphique 11 – Répartition des exploitations enquêtées par grandes orientations..... 16
Graphique 12 – Répartition de la SAU des enquêtés..... 18
Graphique 13 – Répartition des élevages bovins lait viande et mixte par système 19
Graphique 14 – Répartition des exploitations par importance des effectifs bovins 21
Graphique 15 – Evolution du prix annuel moyen du lait en €/1000 L taux TB/TP = 32/42 21
Graphique 16 – Part des agriculteurs enquêtés en agriculture biologique 22
Graphique 17 – Systèmes d'exploitation des enquêtés convertis à l'agriculture biologique..... 22
Graphique 18 – Evolution de l'écart entre le prix du lait conventionnel et le lait bio..... 24
Graphique 19 – Débouchés du lait produit par les enqu 25
Graphique 20 – Exploitants enquêtés possédant une MAEC d'entretien des haies..... 31
Graphique 21 – Nombre d'exploitants enquêtés rapportant des difficultés..... 34
Graphique 22 – Démarches de transmissions entreprises par tranche d'âge des exploitants..... 36
Graphique 23 – Nombre de projets de diversification..... 36

Liste des cartes thématiques grand format

Carte 1 – Présentation du territoire 6
Carte 2 – Pourcentage de la SAU par commune 7
Carte 3 – Sièges des agriculteurs enquêtés et non enquêtés du territoire 9
Carte 4 – Structure du parcellaire et aménagements fonciers du territoire 16
Carte 5 – Typologie des exploitations enquêtées par OTEX 17
Carte 6 – Localisation des sièges et des sites d'exploitations selon leur régime sanitaire 20
Carte 7 – Exploitations et parcelles en agriculture biologique 23
Carte 8 – Les opérateurs agro-alimentaires aux alentours du territoire 26
Carte 9 – Exploitations pratiquant la transformation de produits fermiers et les circuits courts 28
Carte 10 – Exploitations pratiquant des activités d'agritourisme 29
Carte 11 – Exploitations possédant des sources d'énergies nouvelles 30
Carte 12 – Zonages environnementaux du territoire 33
Carte 13 – Exploitations ayant des projets d'extension ou de création de bâtiments 37

Bibliographie

- Agence Bio, 2017, « La bio dans les territoires : Fiches régionales et fiches filières », 76 p.
- Agreste (Hauts-de-France), 2017, « La diversification des exploitations contribue au développement des territoires », 6 p.
- Agreste, données des Recensement Généraux Agricoles de 1979, 1988, 2000 et 2010
- Bio lait, site internet
- CEREOPA, I CARE ENVIRONNEMENT, ADEME, 2012, « Analyse économique de la dépendance de l'agriculture à l'énergie : évaluation, analyse rétrospective depuis 1990 et scénarios d'évolution à 2020 », 86 p.
- Cevinor, site internet
- Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2011, « SCOT SAMBRE AVESNOIS - Diagnostic agricole de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe », 60 p.
- Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2017, « Réglementation en zone vulnérable », 16 p.
- Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2017, « Zonages relatifs aux zones vulnérables en 2017 en Région Nord-Pas-de-Calais ».
- Direction Régionale de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais, 2005, « Atlas des paysages de la région Nord- Pas-de-Calais – Approche générale et culturelle », 110 p.
- La Voix du Nord, 2015, « Féron: le premier maroilles biologique est né à la Ferme du Pont de Sains »
- La Voix du Nord, 2018, « Des vœux «tout bio» pour le Parc naturel régional de l'Avesnois »
- Laitnaa | Société Coopérative Agricole Laitière Nord Aisne Ardennes, site internet
- Noréade, « les ORQUE pour lesquelles Noréade est impliqué », dans « Noréade, la régie du SIDEN-SIAN » (site internet). URL : http://www.noreade.fr/contenu_Orques
- Office de Tourisme du Sud-Avesnois, site internet « Sud Avesnois Tourisme ».
- Parc Régional Naturel de l'Avesnois, « L'état des lieux », dans « Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sambre » (site internet).
- Parc Régional Naturel de l'Avesnois, 2016 « Zone de protection spéciale FR 3112001 « Forêt, bocage et étangs de Thiérache » - Synthèse », 60 p.
- PNR de l'Avesnois, 2001, « La Fagne de Trélon – Guide technique du patrimoine bâti », 27 p.
- PNR de l'Avesnois, site internet « Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sambre ».
- Préfecture de la Région Hauts-de-France, 2017, « Prairies permanentes : les Hauts-de-France passent en régime « d'autorisation », 1 p.
- Région Hauts-de-France - Direction de l'Agriculture et de la Pêche, 2017, « Consultation Plan Bio Hauts-de-France ».
- Savencia – Fromages & Dairy, site internet
- Syndicat mixte du SCoT Sambre Avesnois, 2017, « Inventaire et protection des espaces naturels » dans « Rapport de présentation du Schéma de Cohérence Territoriale Sambre-Avesnois », 8 p.
- UCANEL, site internet
- UNEAL, site internet

Service Etudes, Prospective Economique et Territoriale
Grâce JOFFRE
06 81 51 69 12
Grace.joffre@agriculture-npdc.fr